

LA MINERVE

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Revue Politique, Littéraire, Agricole et Industrielle de la Semaine.

JOURNAL A BON MARCHÉ POUR LA LECTURE DU SOIR.

VOL. XLI.

MONTRÉAL, VENDREDI, 16 AVRIL 1869.

No. 16.

La question du cours monétaire et de la dépréciation de l'argent américain, mise à l'étude sur tous les sens n'a pas encore trouvé de solution. A la dernière session fédérale, le gouvernement fédéral a imposé un droit très élevé sur l'argent monnayé venant des Etats-Unis. C'était sans doute, fermer la porte à l'inondation des trente sous; mais l'on ne prenait pas de mesures pour chasser du pays ceux qui y étaient et qui, s'y trouvant bien, y sont restés. On a vainement essayé d'exporter l'argent monnayé. Les entreprises privées n'ont pu réussir et les effets de la loi se sont fait bien peu sentir. Il reste, à cette session-ci, de législater sur l'exportation, et la question demande une étude considérable.

Le Conseil Municipal du comté de Verchères, réuni en session spéciale, a cru devoir adopter certaines résolutions, demandant au gouvernement de la Puissance, cette utile intervention dans l'affaire.

Sur motion de M. le Conseiller Dansereau Maire de Contrecoeur, secondé par M. le Conseiller Archambeault, Maire de St. Antoine, il a été résolu :

1o. Que ce Conseil chargé de promouvoir les intérêts généraux de ce comté, croit devoir exprimer publiquement les droits qu'ont acquis à la reconnaissance de la population agricole du pays, ceux qui n'ont cessé de faire des efforts pour rétablir l'équilibre dans la circulation de l'argent monnayé, et qu'il y a lieu de croire que leurs efforts avant longtemps seront couronnés d'un plein succès.

2o. Qu'en vue de faire disparaître cette cause de pertes et d'embaras de toute espèce, pour le plus grand nombre des habitants de ce pays, empêchera la spéculation et faciliter le progrès, il conviendrait que le gouvernement de la Puissance mit la dernière main à cette œuvre si bien commencée.

Nos dépêches d'hier nous apprennent que les noces d'or de Pie IX ont été célébrées Dimanche soir avec beaucoup d'enthousiasme à Rome; ces fêtes se sont continuées hier; mais nous n'avions pas besoin de cette dépêche pour savoir que la joie la plus pure et la plus vive avait régné à Rome. Tous les catholiques de Montréal n'avaient qu'à interroger leur propre cœur et en écouter les secrètes voix, pour en être assurés. Montréal a bien fait les choses, en cette circonstance. Au jour tombant, vers 6½ heures, un long cordon d'êtres animés reliant Notre-Dame à tous les points reculés de la ville s'agitait sur chaque côté des rues Craig et Notre-Dame. C'étaient les fidèles qui se rendaient en colonnes serrées vers la vaste basilique. La foule entrain, entrain toujours, comme si une source intarissable eut sans cesse produit de nouvelles formes humaines à mesure que Notre-Dame les absorbait.

A sept heures, l'immense aire de la nef, les longs amphithéâtres d'un double jubé avaient disparu complètement sous les têtes pressées d'une assistance de 10,000 à 15,000

âmes. Notre-Dame avait pris une toilette d'épousailles. L'on avait ouvert les écrans les plus riches de M. Chanteloup, et des colliers de feux, des rivières éblouissantes enlaçaient l'autel dans d'innombrables scintillations. Cette adaptation du gaz aux décors est une merveille de l'art. Le réseau enflammé qui enveloppait l'autel semblait correspondre à cette étreinte brûlante des cœurs catholiques que la foi pressait sur le cœur de l'Eglise. En arrière de l'autel, au-delà de 50 drapeaux représentant ceux de toutes les nations, étaient disposés en trophée au-dessous des insignes pontificales pour signifier que l'empire du pape s'étend sur l'univers entier.

Nous n'avons guère besoin de parler du chant. Le chœur de la paroisse a depuis longtemps sa réputation faite et s'il ne l'avait pas eue, la présence du Rév. M. Barbarin comme chef de chœur et d'orchestre et le succès de dimanche soir eussent suffi pour la lui faire solide et durable.

Deux cents voix ont pris part à l'exécution des morceaux du salut; le chœur du Collège de Montréal et le chœur de la Paroisse s'étant unis dans ce but. Voici la liste des morceaux chantés : *Hymne à Pie IX. Tu es Petrus. Terra tremuit et quievit. Regina Cœli de Cherubini.* L'imagination se perdait dans les flots de cette musique douce, savante, enivrante, qui ouvrait les portes de la méditation et qui semblait lui ouvrir celles du ciel. La fête du jour ne se bornait pas pour le chœur au salut. A la messe, le chœur ordinaire, composé de 150 voix avait chanté *Tu es Petrus, la 2nd messe de Haydn, l'offertoire du Jour de Pâques, Terra tremuit et quievit et l'hymne à Pie IX. Aux vêpres, Psalms et Magnificat à faux bourdon, Regina Cœli et hymne à Pie IX.* Comme on le voit, c'était une journée bien remplie pour ces jeunes gens dévoués dont le mérite est si considérable.

Le *Te Deum* a été chanté par toute l'assistance. Quelle était forte cette voix de tout un peuple remerçant le Seigneur pour les bienfaits accordés à son serviteur et que cette prière a dû monter vite aux pieds de l'éternel!

Le sermon de circonstance a été fait par M. l'abbé Colin, de la maison de St. Sulpice. Quoique gêné par une forte irritation de gorge, M. l'abbé Colin a eu son éloquence ordinaire. C'était cette profondeur de pensées, cette vivacité d'images, cette pureté de diction, ce charme de la voix, cette fascination de langage qui a fait du savant abbé l'orateur populaire, aimé, couru de toute la ville. Son sermon est une magnifique démonstration de la majesté et de l'autorité pontificales. Il brille de logique, de force et de foi et quelque soit notre impuissance à pourvoir en répéter les principaux traits, nous tâcherons d'en exposer le cadre et l'idée dominante :

L'orateur prit pour texte ces paroles d'Isaïe : *Ego suscitavi eum* : C'est moi-même qui l'ai suscité, et pour thème de son sermon : *Pie IX l'homme du 19ème siècle.* Quand Dieu veut se révéler au monde dans sa colère ou dans son amour, il suscite des hommes

spéciaux, qui sont ses instruments. Quand il veut châtier, l'écriture appelle ces hommes : *Verges de colère.* Quand il veut faire miséricorde, ce sont des hommes de sa droite, de sa puissance, de son choix. Or, Pie IX est un de ces derniers. *Ego suscitavi eum.*

Après avoir rappelé le moment solennel de l'ordination de Pie IX, le 10 Avril 1869, l'orateur l'a présenté comme l'homme de la Providence, l'homme du 19ème siècle, parce que :

1o. Il résume toutes les gloires de son siècle :

2o. Il en domine tous les événements.

1. Le prédicateur a d'abord demandé ce qu'est la gloire, soit aux pouvoirs humains, soit à la science, soit à l'industrie matérialiste; mais de nulle part il n'a reçu une réponse qui reproduisit véritablement l'idée de la gloire. Il a ensuite cherché une réponse dans les divines écritures, et c'est dans l'œuvre de Dieu qu'il a découvert ce qu'est la véritable gloire. Il en a découvert trois caractères. 1o. La grandeur des pensées; 2o la grandeur des dévouements; 3o la grandeur des triomphes. Chacun de ces caractères est essentiel à la vraie gloire. Il les a montrés se réunissant tous les trois dans Pie IX, qui devient ainsi comme l'effigie et la statue vivante exprimant la grandeur de son siècle.

Grandeur dans les pensées.—C'est en lui que se concentrent tous les principes et toutes les convictions du siècle. En lui seul se trouve la vraie notion de la dignité et de la perfection humaine. C'est le pilote montrant le point noir qui s'élève à l'horizon pour apporter la tempête; c'est le gardien fidèle des droits, des traditions, des mœurs de l'humanité; c'est l'infatigable travailleur qui arrache au torrent des passions les seules idées qui puissent sauver le monde (Ecyclique); c'est le docteur admirable dont le regard pénètre à travers les âges jusqu'aux profondeurs des cieus pour y découvrir des dogmes jusque là cachés dans la tradition. C'est en lui seul, en un moment, que se résument et se reflètent toutes les grandeurs du 19ème siècle.

Grandeur dans les dévouements.—L'orateur a montré les rois détronés, les peuples asservis ou opprimés, la Pologne écrasée sous le pouvoir de l'autocrate russe, accourant auprès du seul prince qui leur ouvre ses bras et son cœur: et ce prince, c'est Pie IX. Lui seul a le courage de rappeler aux Puissants de la terre, les devoirs que la justice et la liberté humaines imposent: c'est lui qui a défendu la cause des princes malheureux et des peuples tyrannisés auprès des rois de la terre; c'est lui, qui quittant les hauteurs de son siège immortel est venu dans les prisons consoler ses propres ennemis et bénir paternellement ceux-là même qui l'avaient, follement persécuté. Quelle bonté! quel dévouement, quel incomparable héroïsme!

Grandeur dans les triomphes.—Après avoir montré l'unité liturgique reconstituée en France, la hiérarchie ecclésiastique rétablie en Angleterre et en Hollande; la création de plus de 30 sièges épiscopaux dans les Etats d'Amérique et d'un grand nombre d'autres dans d'autres provinces, il a représenté cet homme de prodiges défaisant le dogme de l'Immaculée Conception par l'autorité infaillible de l'Eglise, dressant des autels à la Sainteté par la canonisation des martyrs japonais, remportant la plus étonnante des victoires à Mentana

J. J. J. J. J.

avec les plus faibles des ressources, et ce qui est plus incomparable encore, remuant deux fois le monde entier et faisant accourir au bruit de sa parole tous les évêques des derniers confins de l'univers. Ne sont-ce pas là les plus éclatants des triomphes ?

Cherchant donc la raison de tant de grandeurs, l'orateur l'a trouvée dans cette parole de l'Écriture : *Ecce ego vobiscum sum*. Si Pie IX résume toutes les grandes pensées, tous les grands dévouements, tous les grands triomphes du siècle, c'est qu'il est le tabernacle vivant de la vérité et que le verbe éternel et infaillible, vivant et parlant en lui, se concentre et se personifie en lui. Et, en effet, suivant l'admirable doctrine de St. Augustin, la vérité a deux rayons ; l'un qui tombe dans le cœur du juste et qui engendre l'amour ; l'autre qui tombe dans le cœur de l'impie et engendre la haine. Or, que se passe-t-il dans le monde ? Tous les hommes de bien, toutes les consciences droites, même parmi ceux que la réforme a séparés de l'unité, concentrent leur amour et leur admiration sur la personne de Pie IX. C'est donc que de Pie s'échappe le rayon bienfaisant de la vérité. Au contraire, les impies, les révolutionnaires, les utopistes politiques concentrent leur haine et leur vengeance sur l'auguste pontife. C'est donc qu'eux aussi, reconnaissent que de lui seul jaillit le rayon terrible de la vérité. Et ainsi, justes ou impies, par leur amour ou leur haine, prouvent que la vérité éternelle et infaillible repose comme en son trône et tabernacle en la personne du pontife romain, en la personne de Pie IX.

L'orateur a représenté deux statues que le siècle élèvera pour transmettre sa mémoire à la postérité, l'une en l'honneur de Voltaire, l'autre à celle de Pie IX. Mais quand les générations viendront, ne voyant aux pieds de l'ignoble effigie du fourbe philosophe que les crimes qu'il a causés, sur son cœur que le signe de la haine et sur son front le mensonge, elles proclameront la statue de l'infamie. Mais contemplant, au contraire, autour du marbre auguste du Saint Pontife tous les bienfaits qu'il a produits, toutes les consciences qu'il a calmées, les âmes qu'il a sauvées, les esprits qu'il a éclairés, sur son cœur, le signe de l'amour et du dévouement, et à son front, la vérité, elles la déclareront avec enthousiasme la statue, la figure, le symbole de la grandeur.

Et maintenant à quelle effigie faut-il rattacher cette gloire dont il n'a pas encore été parlé, la gloire du progrès de la civilisation moderne, la gloire des arts, la gloire des sciences, la gloire de l'industrie. Que ferons-nous de toutes ces grandeurs ? Disons-nous que ces arts, cette industrie, cette science sont les enfants de l'infamie ou les enfants de la grandeur, les enfants du mensonge ou les enfants de la vérité ? Ah ! non, n'hésitons pas. Nous en couvrirons avec bonheur l'immortelle statue de Pie IX. C'est qu'en effet, suivant encore la pensée de St. Augustin, la vérité a un troisième rayon, le rayon de la beauté, et Pie IX en conservant en lui l'infaillible dépôt de toutes les vérités, devient par là même le centre de tous les splendeurs du progrès, de tout l'éclat de la civilisation moderne. Pie IX résume donc en lui toutes les grandeurs du 19^{ème} siècle.

II. L'orateur considère ensuite Pie IX comme dominant tous les événements de son siècle. Il regarde l'empire romain comme le type de la souveraineté du pouvoir parmi les hommes et il cherche comment cette souveraineté s'exprimait dans toute sa splendeur. Il a suivi le vol des aigles romaines à travers les Gaules, la Germanie, l'Afrique, l'Asie et jusqu'au fond de l'Occident, parmi les brumes et les frimas de la Bretagne. Il a rentré pour contempler le triomphe des conquérants ; mais ni les victoires ni les triomphes ne lui ont donné l'expression de la plus haute souveraineté. Il la trouve dans ce trait de l'histoire, où Popilius Lœnas, sans armes, sans cortège, traçant du bout de sa verge un cercle autour d'Antiochus, ennivré de victoire et faisant siège le d'Alexandrie avec l'armée la plus formidabile, oblige le fier conquérant à renoncer à ses desseins sur Alexandrie avant d'avoir

franchi les limites du cercle. Il fallait assurément que le peuple romain fut bien maître du monde pour qu'au seul nom de la majesté de l'empire prononcé par un seul homme sans puissance et sans armée, le plus audacieux des tyrans renonçât en tremblant à tout les projets d'ambition.

Mais Dieu a des moyens plus prodigieux encore d'exprimer sa puissance. Sans parler du prodige de la mer qui se fend en deux à sa parole, des murs de Jéricho qui tombent au bruit des trompettes de guerre, du Jourdain, qui recule devant une arche de bois, là où Dieu est plus sublime dans la manifestation de sa souveraineté, c'est quant, permettant aux flots de se déchaîner, il se jette lui-même au fond d'une barque, dans le milieu de la tempête et en dompte toutes les fureurs en sommeillant. Ce n'est pas là seulement du sublime, mais du divin. *Ipse vero dormiebat*.

Or, c'est ainsi que Jésus-Christ domine les événements du siècle en reposant par son autorité suprême dans un vieillard pacifique et déclinant de l'incomparable Pie IX. L'orateur a résumé tous les événements et les mouvements du 19^{ème} siècle en trois révolutions. 1^o. La révolution dans les idées ; 2^o. La révolution dans les sociétés ; 3^o. La révolution qui, finalement semble résumer les deux autres, la révolution Italienne. Les souverains de la terre avec leurs masses imposantes et formidables de baïonnettes et de canons et six ou sept millions d'hommes sous les armes n'ont rien fait d'efficace contre cette triple révolution. Les princes ont tremblé et ont mieux aimé courir avec le torrent qu'affronter son impétuosité. Un seul prince a resté de la plus faible, le plus pauvre, le plus désarmé de tous : ce prince, c'est Pie IX. Lui seul retient le monde suspendu au-dessus de l'abîme.

L'orateur dans une magnifique figure a montré les trois révolutions venant frapper successivement aux portes du Vatican pour demander des concessions et le pontife répondant à chacune d'elles : *Non possumus*. Par ce seul mot il entraîna tous les flots montants de la tempête aux portes de Rome. Chaque flot mugit, bat le rocher de Pierre avec fureur, mais sa rage n'a pour effet que de le polir ; il retombe sur lui-même écumant d'impuissance et il se retire confondu. Le rocher immobile domine toujours le monde.

L'orateur explique alors cette indicible puissance par l'image du prophète Ezéchiel qui voit à travers les cieus tous les empires du monde et au-dessus des empires, les princes et au-dessus des princes un trône éclatant, et sur ce trône de majesté et de gloire un homme divin. C'est l'image de l'Église reposant son trône sur la tête des empires de la terre ; c'est Jésus-Christ vivant en Pie IX sur le trône de Pierre et par son autorité suprême gouvernant le monde. En effet, de plusieurs membres ayant un même chef, le père, se forme la première société du monde, la famille. De plusieurs familles soumises à un même pouvoir humain le prince, se forme une société plus vaste : la nation ; et de toutes ces nations diverses soumises à un même homme divin, à une même autorité infaillible et divine, le pape, se forme une société plus vaste encore, la société qui embrasse toutes les autres, l'Église : et le trône du pape est sur le sommet de l'Église, et le pouvoir du pape s'étend sur l'univers entier. Princes, peuples, familles, individus, ne touchez pas l'autorité de Pie IX qui est l'autorité même de Dieu. Toute la sève et toute la vie qui coule dans vos veines prend sa source là. Tous nos droits, toutes nos sécurités sont appuyées sur les siens, comme les nerfs d'une voute sur la clef qui les tient suspendus dans les airs. Ne touchez pas à cette clef de voute de l'édifice social ; si vous l'enlevez, tremblez pour vous-mêmes, la voute s'écroulera sur vos têtes et vous ensevelira sous ses débris.

Puis le prédicateur termine sa péroraison en donnant l'image de cette théorie du pouvoir pontifical dans le futur concile où tous les évêques, les patriarches, accourus des quatre vents du monde, représenteront toutes les nations de l'univers ; et l'on verra le pontife ro-

main, au sein de ce glorieux cortège, marchant comme sur la tête des nations ; c'est l'autorité même de Dieu planant sur les empires de l'univers.

L'orateur a terminé en montrant le symbole de ce Concile et son autorité dans les drapeaux réunis parant l'autel richement orné de la basilique sacrée. Ces drapeaux de toutes les nations unis aux drapeaux de toutes les sociétés de Montréal en s'inclinant devant l'étendard de Pie IX expriment l'obéissance des peuples s'inclinant devant l'autorité suprême de l'immortel successeur de Pierre.

Ainsi, conclut l'illustre prédicateur, Pie IX domine par sa souveraineté tous les événements du 19^{ème} siècle, comme il en résume par sa vérité toutes les grandeurs. Donc Pie IX est vraiment l'homme du 19^{ème} siècle.

Le salut a été chanté par le Rév. M. Bayle, V. G., Supérieur du Séminaire.

Au sortir de l'Église, un spectacle superbe attendait les fidèles. Des feux du Bengale verts allumés aux coins du jardin de la Place d'Armes et sur les murs du séminaire, projetaient une vive et joyeuse lumière.

Lo foule n'avait pas été moins considérable à l'Évêché, où le sermon fut fait par Sa Grandeur Mgr. Pinsonneault, dont l'éloquence heureuse et entraînant n'avait pas été un moindre sujet d'attraction. Nous regrettons de ne pas avoir de notes pour faire une analyse de ce remarquable discours.

Au Gesù, c'est le Rév. P. Langcake qui fit le discours en anglais.

A St. Pierre, l'auditoire a été vivement impressionné par le sermon de l'éloquent Père Bournigale, O. M. J. La décoration et l'illumination de l'église était merveilleuse.

Il nous reste à parler de l'illumination publique, qui ne manquait pas de pittoresque. Le Séminaire avait de grands préparatifs et sur toute la longueur du mur, l'on avait fait dresser de longs poteaux surmontés de larges lettres arrangées de manière à recevoir d'innombrables lampions qui rediraient la lettre en traits de feux. On lisait : *Vive Pie IX*, des étoiles et des *Maria*. Chaque lettre était reliée l'une à l'autre par une guirlande dans le même genre. Malheureusement, le vent ne laissa pas longtemps cette illumination complète. Les fenêtres du Séminaire étaient aussi illuminées.

L'aspect de l'Évêché était magnifique. Des lanternes vénitienes couvraient toutes les fenêtres et elles y étaient disposées avec beaucoup de goût. Au dessus du portique, le portrait de Pie IX sur transparent y était exposé, ainsi que les insignes pontificaux avec ces mots : *Tu es Petrus—Claves Calorum*.

Rien n'était aussi charmant que l'aspect de la maison des RR. PP. Oblats et de la Maîtrise, où l'on a dû déployer beaucoup d'art et de patience pour obtenir un aussi beau résultat.

Les milliers de feux du Collège Ste. Marie étaient admirés d'une extrémité de la ville à l'autre. La silhouette de l'Hôtel Dieu se dessinait au pied de la montagne en traces enflammées et ressemblait à une couronne de diamants déposée sur le front de la pieuse cité.

L'École Normale ne manquait pas de pittoresque et l'une des fenêtres de M. l'Abbé Verreau était d'un goût réellement exquis, qui arrêtait tous les passants.

Nous ne pouvons oublier l'Asile de la Providence. A part les feux qui brillaient à toutes les fenêtres, on remarquait l'aile de leur maison qui regarde la rue Ste. Catherine étincelante sous mille couleurs. On distinguait parfaitement dans les fenêtres les armes du Pape, la Tiare et les clefs, et des étoiles en papier colorié ; l'effet en était parfaitement réussi.

Il faudrait encore citer, l'École de l'Évêché, la Chapelle St. Joseph, l'École des Frères de St. Denis, Ste. Pélagie, l'Asile Nazareth, l'Académie St. Denis, le Bon Pasteur, etc.

Il serait beaucoup trop long d'énumérer l'illumination dans les maisons privées. Dans le centre de la ville, en commençant par la rue Notre-Dame on trouvait la résidence de Sir G. E. Cartier richement illuminée et plusieurs autres jusqu'à la Paroisse. A la Place d'Armes, il y avait les résidences de l'Hon. M. Starnes et de M. Gianelli. La résidence de M. Jos. Hudon, en face de la rue St. Vincent était étincelante; la résidence des MM. Duvernay était aussi illuminée. Nous citons au hasard : MM. C. A. Leblanc, Ls. Beaudry, J. B. Roland, Gauthier et Vervais, Beauchemin, Berthelet, Larocque, Dubord, D. Masson, Labelle, Fabre, Gravel, Dessaulles, W. Dorion, Cherrier, Sénécal, John Pratt, Trudel, H. J. Clarke, Loranger, Gélinas, S. Rivard, Perrault, Barsalou, Lacroix, etc., dont les résidences étaient illuminées.

DINER A L'HOSPICE.

Dimanche soir avait lieu dans les salles de l'Hospice St. Vincent-de-Paul un spectacle non moins beau que les autres. On sait que Pie IX a toujours été animé de la charité la plus vive pour les pauvres et les orphelins. Jeune prêtre il les servait à table; chef de 200 millions de catholiques, il continue de donner au monde ce spectacle de grandeur dans l'humilité.

Les élèves de la classe de philosophie du Collège Ste. Marie ont pensé qu'ils ne pouvaient mieux célébrer les noces d'or de ce grand pontife, qu'en l'imitant. C'est pourquoi ayant fait préparer un diner succulent pour les élèves des frères de la charité, ils ont voulu servir eux-mêmes la table et associer à la joie universelle ces pauvres orphelins.

M. le Chanoine Fabre présidait, ayant à ses côtés M. l'abbé Mercier, curé de St. Jacques, MM. les abbés Chabot, Barnabé, Crevier, chapelain de l'hospice; les RR. PP. Lopinto et Grenier, de la Compagnie de Jésus, M. O. Berthelet, bienfaiteur de l'institution.

Le repas fut des plus gais. De jeunes orphelins exécutèrent avec goût des morceaux de chant, et vers la fin l'un des élèves de l'institution lut l'adresse suivante :

*Révérands pères,
Messieurs les élèves du collège Ste. Marie,*

Qu'il me soit permis d'exprimer au nom de mes chers compagnons, les sentiments de la plus vive reconnaissance.

Comme elle est belle la religion catholique! Comme elle est admirable! Quoique petits, nous comprenons déjà ce qu'elle est, nous qui jouissons de ses douces faveurs sous le toit de St. Vincent de Paul, dont la charité anime nos chers et bien-aimés frères. Oui, chers messieurs, nous comprenons qu'elle est belle notre religion qui, à la fête de son chef, notre Saint Père le Pape, inspire à la jeunesse haut placée les moyens de récréer ceux qui autrefois étaient si malheureux, mais qui, grâce à sa sollicitude maternelle, se disent vraiment contents. Car, où sont nos haillons? où sont nos larmes d'autrefois? Tout a disparu et cela grâce à la sollicitude de notre mère la Sainte Eglise Catholique. Oui, messieurs, oui, au nom de mes chers compagnons, surtout en ce beau jour de fête que nous n'oublierons jamais, je promets de correspondre par une conduite irréprochable à l'affection de nos jeunes protecteurs, ainsi qu'à celle de tous ceux qui n'ont qu'un désir, celui de nous rendre heureux en nous comblant de bienfaits.

Croyez-nous, chers et bien-aimés messieurs,
Vos reconnaissants protégés,

ENFANTS DES RÉVÉRENDS FRÈRES DE
LA CHARITÉ.

M. le Chanoine Fabre répondit à cette adresse avec son bonheur accoutumé. Pour couronner la fête, il accorda un grand congé aux élèves de l'Hospice.

INFORMATIONS.

Le Pape a envoyé sa bénédiction apostolique au Prince Impérial, à l'occasion de l'anniversaire du 16 mars.

L'Empereur a remercié affectueusement le Saint-Père.

La santé du Pape est excellente.

Il se confirme que le Pape donnera le 10 avril prochain une large amnistie.

Un nombre considérable d'étrangers arrivent pour assister aux fêtes des 11 et 12 avril.

Le 11 avril, le Saint Père dira sa messe à 7½ heures du matin.

—Le dimanche, 8 mars, c'étaient aussi les Noces d'or du Révérendissime Père Beckx, préposé général de la Compagnie de Jésus. Sa Révérence a célébré la messe solennellement dans l'Eglise du Gésu; le 9, il l'a dite à Saint-Pierre, le 10 à Saint-Ignace.

—On écrit de Rome que le général Kanzler, pro-ministre des armes du Saint-Père, vient d'adresser aux familles de la noblesse romaine une sorte de circulaire dans laquelle il les exhorte à donner une preuve de leur dévouement à la cause du saint-siège, en faisant entrer leurs fils dans un bataillon de volontaires dont on médite la formation, et qui serait chargé spécialement de garder la personne du Saint-Père.

—Un bataillon de volontaires allemands vient d'être formé pour la protection du Saint-Siège. Ce bataillon sera commandé par le prince de Liechtenstein.

—Sa Sainteté a reçu du Nonce apostolique de France des sommes considérables pour le Denier de Saint-Pierre.

Les Anglais lui ont envoyé un pupitre d'or, enrichi de diamants et de pierres précieuses, ainsi qu'un riche missel, à l'occasion de ses Noces d'or. On sait que l'hôpital du Saint-Esprit, qui a de si grandes dettes de reconnaissance envers Pie IX, doit lui offrir le 11 avril un présent semblable. Les élèves de la Sapience, ceux de l'Université romaine, les principaux personnages de Rome préparent aussi leurs dons.

Le témoignage de Mgr. de Montréal.

La lettre suivante de Sa Grandeur Mgr. de Montréal sur les zouaves sera lue par tout le pays avec le plus profond intérêt et la plus vive satisfaction. Elle a été communiquée hier soir au comité des zouaves de Montréal et sur la proposition de l'un de ces messieurs qu'elle fut livrée à la publicité, M. l'Administrateur, le Rév. M. Truteau, V. G., y donna son entier consentement.

Rome, le 20 mars 1869.

M. l'Administrateur,

Nous sommes à Rome depuis le 13 février, comme vous l'avez appris par nos lettres précédentes; et, je puis vous l'assurer, nous n'avons pas perdu de temps, quoiqu'ici il ne soit pas possible de travailler comme à Montréal. Le temps passe vite tout de même, et à la fin, l'on se trouve peu avancé en besogne, quand on a fini sa journée.

Je puis toutefois vous parler, avec connaissance de cause, de nos chers zouaves canadiens qui, en Canada, sont l'objet de tant de préoccupations, parcequ'ils remplissent à Rome une mission qui, plus que jamais, me paraît providentielle, par les résultats qui peuvent s'en suivre pour le St. Siège, comme pour eux-mêmes et pour notre patrie.

Je viens donc vous en dire quelque chose aujourd'hui et je puis assurer que je parle d'après ce que j'ai vu de mes yeux et entendu de mes oreilles. Car depuis cinq semaines que nous sommes arrivés dans cette ville, nous avons eu, mes compagnons de voyage et moi, de continuel rapports avec ces bons enfants

Nous nous sommes vus presque tous les jours, soit à leur cercle, soit dans nos chambres. Nous avons assisté fréquemment à leurs réunions du soir, et bien souvent nous les avons rencontrés le jour. Nous avons pris plaisir à leur faire raconter toutes les aventures de leur vie de soldat, et nous avons pu apprécier, à leur juste valeur, les bons sentiments qui les animent. Nous nous sommes associés de bon cœur à leurs jouissances de famille, quand on leur a délivré les lettres et les cadeaux dont nous étions si heureusement les porteurs.

En vous adressant la présente, c'est à tous ceux qui s'intéressent à ces jeunes compatriotes que j'écris, à leurs parents surtout qui ont si généreusement sacrifié leurs enfants pour la défense du père commun, et au Comité des zouaves si vivement intéressé à ce que ces enfants du sol canadien fassent, par leur bonne conduite, honneur à leur patrie. Au reste, en leur donnant les détails contenus dans la présente, je ne fais qu'accomplir un devoir bien légitime. Car en élevant la voix, pour les inviter à se mettre à contribution pour une œuvre qui, dès son début, paraissait hérissée de difficultés, j'assumais évidemment une très-grande responsabilité, aux yeux de la religion et de la patrie. Aussi, était-ce pour moi, comme c'est encore aujourd'hui, un sujet de préoccupations bien naturelles. Je soulage donc mon cœur d'un lourd fardeau, en leur donnant des renseignements qui seront pour tous de bonnes et joyeuses nouvelles. Je ne serai d'ailleurs que l'écho de beaucoup de voix qui déjà ont proclamé, dans tout le Canada et dans beaucoup d'autres pays, ce que j'ai à dire ici.

10. *Leur bonne conduite.*—Il n'y a là-dessus qu'une voix, et tous ceux que j'ai vus jusqu'ici ont été unanimes à me faire l'éloge des zouaves canadiens. On admire l'esprit de foi, de piété, de religion, d'obéissance qui les anime. On les trouve bons, honnêtes et bien élevés. Leur tenue, leur propreté, leur dextérité à quelque chose qui les distingue.

Cette bonne conduite les met en honneur partout et leur mérite l'estime dont ils jouissent généralement. A l'audience qu'il nous donna quelques jours après notre arrivée à Rome, le St. Père nous parla de nos zouaves en termes bien flatteurs et qui exprimaient l'affection qu'il leur portait. Lorsque je voulus, au nom des parents et du pays tout entier, le remercier des bontés et des faveurs dont il comblait ces jeunes Canadiens, il répondit agréablement que les faveurs étaient pour lui. S'adressant à M. Moreau, il lui dit : « Ayez bien soin de vos soldats, puis se reprenant à l'instant, « de mes soldats; car ce sont mes soldats, » ajouta-t-il d'une manière fort aimable. Il se fit aussi un plaisir de nous dire, comment, dans la belle promenade qu'il leur avait fait faire dans son jardin, les avait fait arroser, disant, avec un sourire aimable : « Je les ai baptisés, vos Canadiens. » Or, comme chez ce grand pontife, tout est significatif, il est à espérer que cette innocente récréation portera son fruit, en excitant ces jeunes soldats du Pape à toujours mener une vie pure et chaste, et à répandre, ainsi dans la ville sainte la bonne odeur des vertus patriarcales que nous ont léguées nos pères.

Le lendemain de notre arrivée à Rome (15 février) nous nous présentâmes chez le cardinal Antonelli qui, comme tout le monde le sait, a la tête remplie de tant de choses qui intéressent le monde entier. Cette fois, il ne nous parla guère que de nos zouaves. A l'entendre, non seulement ils étaient bons, mais les meilleurs de tous. Il nous rapporta qu'à l'époque de la promotion de M. Taillefer au grade de sous-lieutenant on l'avait fait passer avant un prince, qui avait plus de service et dont la conduite était très-satisfaisante. Car cette promotion a été en même une récompense des mérites personnels du nouveau gradé, et la reconnaissance de la bonne conduite du corps des Canadiens.

Le général Kanzler, le Colonel Allet, le Colonel d'Argis, le Lt.-Colonel Charet et plusieurs autres officiers de l'armée pontificale, que j'ai vus tour à tour n'ont eu que des éloges à faire de nos compatriotes; et tous m'ont témoigné leur désir de grossir leurs bataillons

respectifs de nouvelles recrues faites au Canada. On voudrait les enrôler dans l'artillerie, dans la légion, dans le corps des carabiniers, mais les officiers zouaves prétendent avoir droit d'enregistrer dans leur corps tous ceux qui seront de nouveau envoyés, comme renfort à l'armée pontificale, qui en a grand besoin, comme tout le monde en convient.

20. *Leur piété.*—Elle est vraiment édifiante, je dois le dire pour la consolation de tous, mais principalement des mères chrétiennes et religieuses, comme sont celles qui ont sacrifié si courageusement leurs enfants, pour le service de la religion et la défense de son Auguste Chef. On se rappelle avec quel entrain ils firent l'an dernier le *mois de Marie*, qui leur a obtenu tant de grâces, qui les ont soutenues au milieu de leurs dangers, de leurs peines et de leurs travaux. On se prépare à le faire cette année avec encore plus de solennité et de piété. Il en sera de même de la St. Jean-Baptiste qui fut si belle à Rome l'année dernière, pour ces vrais enfants du Canada; et qui le sera encore plus cette année, il faut l'espérer. Un excellent livre « Notre-Dame des soldats, dont j'ai donné à chacun d'eux un exemplaire, nourrira, je l'espère, la vraie dévotion à Marie, qu'ils ont sucée au sein de leurs mères, et la « Neuvaine à St. Jean-Baptiste dont j'ai tout exprès apporté avec moi quelques exemplaires nous servira à célébrer, en Canadiens pieux et religieux, notre grande et belle fête nationale. L'an dernier, comme c'est toujours l'usage dans l'armée pontificale, ils se préparaient à faire leurs pâques, par une retraite de trois jours. Ils en ont fait autant cette année; et je me suis fait un bonheur de leur donner moi-même les exercices de cette retraite, afin de pouvoir leur parler en père et de leur rappeler les enseignements qu'ils reçurent, d'abord, dans leur famille, puis dans leur paroisse. Ils se sont montrés très-assidus et m'ont paru pénétrés des saintes vérités de la foi qui, à Rome, plus qu'ailleurs, sont plus saisissantes et font de plus vives impressions. Son Em. le Cardinal Barnabo s'est fait comme un honneur de venir couronner, à Ste. Brigitte, cette belle retraite, en y venant dire la messe, et leur donner la sainte communion. Le révd. préfet leur a adressé, au moment de la communion, une assez longue allocution, qui les a fort impressionnés, parcequ'en effet elle était bien émouvante et tout-à-fait paternelle. Car le Canada relevant de la S. Congrégation de la Propagande, l'Eminent Cardinal, qui en est le Président, paraissait bien ému en présence des enfants de ce pays lointain, à qui il se préparait à distribuer le pain des forts, afin qu'ils fussent vaillants soldats, au service du Christ et de sa divine religion.

On m'a assuré que, dans le corps des zouaves Canadiens, il en est de très pieux et qui ne se contentent pas de faire leurs pâques, mais qui ont apporté à Rome la bonne habitude qu'ils avaient en Canada de communier souvent. C'est ce qu'ils font en allant recevoir la sainte communion, tantôt dans une église et tantôt dans un autre, tantôt pour leurs pères et tantôt pour leurs mères et autres parents et amis qui portent les noms des saints auxquels sont dédiées les églises qu'ils aiment pour cela à fréquenter, afin de s'exciter de plus en plus à la ferveur. Il en doit être ainsi à en juger par la piété et le recueillement qu'ils font paraître, chaque fois que nous les réunissons dans l'Eglise de Ste. Brigitte qu'ils ont adoptée, pour leurs examens de piété. Ainsi, ils y célébraient le 19 Février, l'anniversaire de leur glorieux départ de Montréal, en y écoutant bien attentivement une petite allocution que je leur adressai, pour leur mettre sous les yeux tant de grâces dont ils avaient été comblés, depuis ce jour fortuné, et en y recevant la bénédiction de Notre Seigneur, dans l'admirable sacrement de ses autels, qui confirmait ainsi tout ce qu'il avait daigné faire pour ces chers enfants. Ils y étaient encore hier réunis, pour se consacrer à St. Joseph, en entendant les bonnes paroles que leur adressait le Père Gerlache, Jésuite, qui leur porte une affection singulière et leur est tout dévoué. Tous les prêtres Canadiens se trouvaient à cette fête de famille; et Mgr. Désautels honorait son saint

Patron, en donnant la bénédiction du Saint Sacrement, assisté de M. Gravel et de M. Lusier. M. Godin s'y trouvait avec votre humble serviteur, mais M. Moreau était absent, parce qu'à l'heure qu'il est, il visite ses zouaves qui sont en garnison.

Nos zouaves ont, d'ailleurs, un excellent moyen de s'entretenir dans la piété, en visitant les belles églises de Rome, qui les attirent par leur somptuosité et par les monuments de tous genres, qui s'y trouvent concentrés. Ils y vont prier, pour satisfaire leur dévotion; et en même temps plusieurs, qui en ont le goût, étudient ces chefs-d'œuvres des beaux arts qui, à chaque pas, se présentent à leurs regards. Ils trouvent moyen de pénétrer partout et de se faire expliquer par les prêtres, et autres qu'ils rencontrent, tout ce qui peut satisfaire leur humble curiosité. D'ailleurs, il y a, au cercle et à la caserne, des livres qui sont à leur disposition, et qu'ils consultent pour acquérir des connaissances sur Rome et sur ses monuments. Au reste, cette ville, étant comme un immense reliquaire, il leur est facile de satisfaire leur piété, en visitant de corps saints, qui y sont vénérés, tous les jours de l'année, tantôt dans une église et tantôt dans une autre. Aussi, auront-ils, à leur retour dans la patrie, beaucoup de choses édifiantes et intéressantes à raconter à leurs parents et amis, et ces choses se transmettront sans doute, par tradition, jusqu'à la dernière postérité.

30. *Leur piété filiale.*—Rien de plus touchant, chez nos zouaves que leur affection tendre et filiale pour leurs pères et mères et pour toute leur famille. Le jour de notre arrivée, il faisait beau les voir se jeter à genoux lorsque je leur annonçai que je leur apportais les bénédictions de la nouvelle année qu'ils n'avaient pu recevoir à la maison paternelle. Ce fut un moment saisissant pour nous; et je ne puis encore y penser, sans me sentir ému jusqu'aux larmes. En leur donnant cette bénédiction, je ne faisais en effet que remplir la commission dont m'avaient chargé les pères et les mères que j'avais vus, avant mon départ.

Lorsqu'on leur adresse la parole, on est toujours sûr de captiver leur attention, quand on les ramène à leurs premières années, quand on leur rappelle les jouissances de famille, dans la maison paternelle, quand on leur fait voir que c'est en union avec tous leurs proches que l'on fait tel exercice, par exemple, le mois de St. Joseph qui se fait à Rome dans beaucoup d'églises. Enfin, il ne faut pas parler longtemps ni frapper bien fort, pour arriver à leur cœur, quand il s'agit de leurs bons parents.

Comme nous avons apporté beaucoup de lettres pour eux, l'on voulait remettre au lendemain de notre arrivée à les leur délivrer. Mais il fallut céder à leurs instances, et les leur donner sans délai, tant ils avaient hâte de savoir comment tout allait chez eux. Grande joie donc pour ceux qui avaient à lire une ou plusieurs lettres, mais profonde tristesse pour ceux qui n'en avaient pas. Les jours de poste sont ardemment désirés pour tous, parce que, tantôt par les uns et tantôt par les autres, il leur arrive des nouvelles qui les tiennent au courant de ce qui se passe dans leurs familles respectives. Car on comprend qu'ici tout est commun, et ce qui intéresse l'un d'entr'eux intéresse tous les autres. On a déjà pu remarquer, au pays, que le Pape ajoutait toujours une bénédiction particulière pour les pères et mères, quand il bénissait nos zouaves. Eclairé d'en haut, comme il l'est toujours, dans tout ce qu'il dit et dans tout ce qu'il fait, il ne pouvait manquer d'aller par cette voie, jusqu'au fond de leur âme.

Je continuerai ce sujet une autre fois; et je ne sais si je pourrai l'épuiser, tant il me reste encore de choses à dire là-dessus. En attendant, prions, pour que cette belle mission qu'accomplissent nos zouaves tourne à l'honneur de la religion, qu'ils sont venus défendre, et au bien de notre cher pays, que l'on aime de loin comme de proche.

† Ic., Evêque de Montréal.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

SERVICE PRIVÉ.

Québec, 9.—Le Juge des Sessions de la Paix a été commissionné par le gouvernement pour s'enquérir de la fraude dont on se serait servie dans la pétition contre la Corporation de Québec.

Le dernier steamer a déchargé une importation de marchandises sèches plus considérable que d'ordinaire.

L'Hon. M. Chauveau a prononcé ce soir à l'Université Laval un discours plein d'éloquence à l'occasion de la célébration du 50^{me} anniversaire de l'ordination à la prêtrise de Sa Sainteté. La salle était remplie par une foule nombreuse.

Québec, 10.—La gazette officielle publie une proclamation qui ordonne la tenue d'un terme extraordinaire de la Cour d'Erreur et d'Appel à Montréal, devant commencer le 25 de mai prochain et finir le 31 du même mois.

Sont gazettés commissaires d'écoles dans Terrebonne et Ste. Marguerite de Wexford, Isidore Legault, et François Cloutier en remplacement de Isidore Legault et Isidore Miqueron. Dans Terrebonne: Joseph Filion, Louis Grenne, Pierre Valiquet, Joachim Lapointe et Joseph Gadbois.

Les bills de la colonisation et des écoles sont publiés en entier.

Ce matin, devant la Cour, on a pris les témoignages dans une action intentée contre le juge Bossé, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de feu M. Hamel. Ce dernier est mort il y a deux ans, laissant \$40,000. Il commença à faire son testamentaire la veille de sa mort, mais son état s'aggravant, il lui fut impossible de le terminer. La conséquence en est que sa fortune retourne à son frère. Celui-ci est protestant.

A la réunion du Conseil de Ville, hier soir, on a présenté un rapport suggérant la nomination d'un avocat de la Corporation avec un salaire de \$2,000 par an.

M. Baillargé, qui en est le solliciteur actuel, retient la préférence.

Québec, 12.—Ces deux jours passés, le temps a été beau, mais assez froid; le dégel avance lentement à cause de cela. La glace descend devant la ville depuis Lotbinière. En bas le fleuve est tout à fait libre, un premier détachement de pilotes sont partis pour la station du Bic.

Les agents des bateaux à vapeur de Montréal pensent d'ouvrir la navigation entre cette ville et Montréal, dans le courant de la semaine prochaine.

La Brigantine *Victoire* qui avait quitté le port de cette ville pour Marseille, l'autonne passé, et avait du relâcher en hivernement à Metis est arrivée cette après-midi.

L'Hon. M. Chauveau a adressé une circulaire à ses électeurs du comté de Québec, pour les inviter à se réunir dans le but de former une société de colonisation pour le comté, sous les dispositions de l'acte passé à la dernière session. Le projet du chemin à lisses de Levis, Kennebec fait des progrès. Les différentes municipalités l'approuvent et y concourent avec empressement.

Un monceau énorme de glace s'est détaché du quai du marché Findlay et a entraîné avec lui sous l'eau 6 hommes dont 2 ont failli se noyer.

Le Président du Sénat est parti pour Ottawa, M. Tremblay député du Saguenay est parti ce soir; et M. Huot, député de Québec est parti mercredi.

L'action intentée par Benton, vs. Young et al, qu'en a rapportée ces jours passés a été renvoyée aujourd'hui. Le juge en chef alléguant quelque les défendeurs, étaient les manufacturiers bona fide du bois, et conséquemment étaient tenus de payer les colleurs. On fera appel de ce jugement. L'inspecteur de l'or pour la division des Chaudières fait rapport que l'or a circulé dans la seigneurie de Rigaud pour une valeur de 447 onces dans le quartier qui a fini le 31 du mois dernier.

Le Président de la Banque de Québec est très malade.

Un jeune homme a été arrêté aujourd'hui et amené devant le Recorder pour avoir monté un velocipède et s'en être servi dans la rue St. Jean. Comme c'était la première poursuite qui se faisait depuis que la manie du velocipède existe, le Recorder s'est contenté de l'admonester sévèrement et de lui faire payer une amende d'un chelin et les frais.

Il y a déjà une douzaine d'applications de faites pour remplir la place du député greffier du Recorder, rendue vacante par la mort de ce dernier.

On a souscrit \$600 pour organiser une bande d'instruments de cuivre pour la société Hibernienne de bienveillance.

Nous apprenons que M. A. S. McBean, l'habile surintendant des sections du chemin de fer de Québec, Richmond et la Rivière-du-Loup, de la ligne du Grand-Tronc depuis les 6 dernières années, se propose, maintenant qu'il a résigné sa charge, de se faire agriculteur.

Plusieurs courses intéressantes en velocipède ont eu lieu cette après-midi pour des prix de \$15, \$10 et 1. Les entrées ont été nombreuses. La première d'un demi mille à grande vitesse a été gagnée par M. Duquet, éditeur du *Progrès de Lévis* en 1 minute et 19 secondes; la seconde et la troisième de même longueur par deux autres en 1 minute 27 secondes et 1 minute 31 secondes respectivement.

Ottawa, 9.—Une dépêche du câble reçue ici aujourd'hui annonce que les actionnaires de la Compagnie de la Baie d'Hudson ont sanctionné par une forte majorité les conditions du règlement avec le Canada proposées par le comte Granville.

Les Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial attendent le résultat des recherches qu'on fait à propos des soumissions les plus basses qui ont été données pour les sections six et sept, avant d'accorder d'autres contrats.

L'Hon. M. McDougall est attendu ici demain.

On apprend que les commissaires du chemin intercolonial ont réglé aujourd'hui, de concert avec les membres du Conseil Privé, qu'il ne serait plus donné de nouvelles sections du chemin d'ici à plusieurs mois.

Ottawa, 10.—L'état de la Banque d'Épargne du Bureau de Poste pour mars dernier se divise comme suit: aux mains du Receveur-Général ainsi qu'il appose par le compte ren-dernier. \$628,884.82; montants reçus des déposants dans le cours de mars, \$85,875; intérêt payé sur les comptes clos, \$283.26; chèques faits sur la banque payés durant le mois, \$38,659.68; aux mains du Receveur-Général, \$676,383.40.

Ottawa, 10.—L'Hon. M. Shea vient de terminer les arrangements financiers qui doivent servir de base à l'entrée de Terrenenve dans l'Union et il a quitté la ville aujourd'hui en route pour sa demeure.

L'Hon. M. Carter sera ici dans deux ou trois semaines pour compléter les négociations lorsque le bill qui renferme les conditions, sera mis devant le Parlement.

Les Hons. MM. Rose, Mitchell et Brydges sont partis aujourd'hui pour Montréal.

M. Brydges sera de retour mercredi pour assister à l'assemblée des commissaires du chemin intercolonial.

On y présentera une résolution finale au sujet des offres les plus basses pour les sections 6 et 7.

Il est probable que ces offres seront rejetées faute d'être accompagnées de garanties suffisantes.

Lady Young et son entourage sont revenus aujourd'hui des chutes Niagara.

Ottawa, 12.—La ville commence à se remplir de voyageurs qui se rendent pour l'ouverture du Parlement.

L'Hon. M. Cauchon est arrivé cette après-midi et a pris ses quartiers dans la chambre du Sénat.

L'Hon. M. Dickie et M. Conneli et Caldwell, M. P., sont aussi arrivés.

Des trains extra laissent maintenant Prescott à 6 heures et Ottawa à 10 heures du soir.

La Cour d'Assises s'ouvre demain. Le procès des complices de Whelan doit passer pendant ce terme.

L'Hon. M. McDougall se trouvait à son bureau aujourd'hui.

Wyoming, Ont., 12.—Un incendie considérable a détruit dimanche dernier au matin, l'établissement de Geo. Taylor. On y raffinaît de l'huile. 3,800 barils d'huile raffinée ainsi que 700 autres d'huile non raffinée ont été consumés. On évalue la perte à \$10,000.

Ottawa, 13.—Le Conseil Privé s'est réuni aujourd'hui.

Étaient présents: Sir John McDonald, les Hons. Rose, Campbell, McDougall, Langevin, Kenny, Tilley, Mitchell et Chapais.

Un grand nombre de députés sont arrivés aujourd'hui parmi lesquels se trouvent le sénateur Archibald, l'Hon. J. H. Cameron et M. Bolton, M. P.

Voici la liste des nouveaux faillis:

Ronald McDonald, Ailsa Craig, Thos. McCormick, Barrie, Duncan McNaughton, Lindsay; J. B. Lecomte, la Baie du Febvre; A et E. Amos Montréal, L. et H. Lindop, St. Thomas; Jas. Bradshaw, Hamilton; Owen McNully, Dixons Corners; Township Matilda; Joseph Manning, B. Head, W. Elliott, Township Wilherforce; Edouard Grenier, Montréal; E. A. Ward, Eastern, Porter et Delesderniers, Montréal; Harry Joselyn, Toronto; W. Weir, Montréal; J. Ketchum, Toronto; Chs. Peg-nem, Montréal; Henry Trent, Newmarket; R. S. Aikman, Norwich; John Turner, Blaerton, Peterboro; W. Mellish, Brantford; E. Perrault, Montréal; Wm. Dunn, Hamilton; C. T. Wilson et Cie., Montréal; Wm. Campbell, Clinton; Wellington Loucks, Port Bruce; Thos. Wade, Ottawa; Frs. Kettle, London; Jno. Curry, Jno. Fulford, Walkerton.

Un writ de contrainte par corps a été émis par le shérif Jarvis de Toronto, Gee. A. McVicar, contre C. S. Withers, N. C. Morce, R. B. Wilson, J. J. Moore, John Grey, B. Young et Hezechiah Young.

La cour d'assises s'est ouverte aujourd'hui. Les cas ne sont pas d'importance.

Thamesville, Ont., 12.—Samedi dernier au soir, un individu du nom d'Oxford en se rendant chez lui sur le chemin qui conduit de Florence au township de Dawn, tomba de sa voiture et mourut bientôt après. On a commencé une enquête sur son corps.

Toronto, 8.—Gaston, dont l'affaire était renvoyée depuis environ une semaine, a vu commencer son procès aujourd'hui. Il est accusé d'avoir commis un vol dans «Osgoode Hall» au mois de février dernier.

On a arrêté plusieurs individus soupçonnés d'avoir trempé dans le vol commis sur le chemin de Kingston.

L'assemblée annuelle de la Société de Propagande du Haut-Canada s'est tenue hier soir. Le rapport montre que l'on a distribué ou vendu durant l'année 356,000 bibles et brochures périodiques.

Le prospectus de la compagnie du chemin à lisses du Nipissing a été publié aujourd'hui. Il offre des parts en vente. Il annonce que la ligne du Nord a déjà payé des dividendes équivalant à 12½ par cent sur le coût de sa construction, \$15,000 par mille, et qu'on s'attend que la ligne du Nipissing sera terminée pour ce prix, et qu'elle paiera de même un dividende égal à celui de la ligne du Nord.

Toronto, 9.—Les banques ici se tiennent sur leurs gardes parce qu'on a reçu avis de Montréal que plusieurs bandes de voleurs se dirigeaient vers cette ville.

Dans la Cour d'Assises aujourd'hui un verdict a été rendu par le jury qui condamne la Cie du chemin de fer du Nord à payer \$1,000 de dommages pour avoir saisi illégalement des marchandises.

Toronto, 12.—Le 50ème anniversaire de l'ordination du Pape à la Prêtrise a été célébré, hier, dans la Cathédrale St. Michel, comme une grande fête. L'office a été plus imposant que de coutume à cause de la présence d'un chœur de 100 voix. L'Evêque de cette ville a prêché le soir devant une assemblée immense

composée en grande partie de protestants. On voyait déployés des drapeaux français et américains.

Le *Telegraph* d'aujourd'hui annonce qu'en conséquence du retard qu'il a éprouvé dans l'envoi de nouveaux matériaux qu'on avait promis à l'établissement, l'agrandissement de son format est remis à jeudi.

Le *Leader* annonce de son côté que le même jour son édition du soir sera présentée sous un format de la même dimension que celle de l'édition du matin. Elle se vendra un centin et les annonces y seront insérées sans frais extra.

Un homme de police nommé Hormidge est allé hier matin, en quête d'aventures, près de l'embouchure du Don. Comme il se tenait sur le pont du chemin de fer, il vit venir un convoi dont le dernier wagon avait déraillé. Il courut en toute hâte pour sortir du pont avant l'arrivée de ce dernier wagon: mais il fut frappé par ce dernier, laucé en l'air et il retomba avec un bras cassé. Une seconde plus tard, et il trouvait une mort inévitable.

La chambre de commerce a tenu une assemblée cette après-midi pour considérer le rapport du comité sur l'acte concernant la faillite. Ce rapport est long et rédigé avec soin, il va être imprimé et distribué aux membres de cette chambre qui se réuniront lundi prochain pour le prendre en considération.

Toronto, 13.—Il s'est passé hier soir au conseil de ville une scène quelque peu propre à jeter du discrédit sur les auteurs. L'échevin Boxter ayant fait la remarque que M. Henderson était enfin sortide son état d'oisiveté et avait fait un discours, celui-ci répondit que pour son propre discours à lui M. Boxter, il se chargeait de le punir à moins qu'il ne se comportât d'une manière plus digne à l'avenir. Sur la motion qu'on fit de laisser entrer les rapporteurs des journaux aux assemblées du comité, ces deux messieurs en vinrent à une telle violence de langage qu'ils furent contraints de se lever et de sortir de la chambre.

La victoire obtenue par la cie du chemin de fer de Toronto, Grey et Bruce, dans Mono a été suivie d'une défaite dans Melancton où le règlement municipal qui accordait \$10000 de bonus a été rejeté samedi. Les principales dispositions recommandées par le comité d'incorporation de la Chambre de Commerce sur l'acte concernant la faillite rendent toute cession impossible sans le consentement des créanciers, donnant à ces derniers le pouvoir de nommer un gardien des biens pendant les procédés de la cession et de nommer un inspecteur pour agir conjointement avec le syndic officiel dans l'administration des biens de la faillite.

St. Jean, N. B., 12.—M. Needham député du comté de York, a introduit un bill pour l'abolition de l'emprisonnement pour dette. La chambre semble l'approuver, et il est probable qu'il passera.

Le SS *Dorian* est parti aujourd'hui à 1 h. p. m., pour Glasgow.

Le H. M. S. Sloop royaliste est entré hier matin dans le port de cette ville.

Les nouvelles de l'île du Prince Edouard nous apprennent que l'exécution qui a eu lieu à Charlottetown, du marin Dorvey, pour le meurtre qu'il avait commis dans une querelle d'hommes ivres, a été l'un des spectacles les plus dégoutants et les plus inhumains dont on eût jamais été témoin. Au moment où le malheureux condamné disparut par l'ouverture de la trappe, la corde se rompit et il tomba lourdement sur la terre. Bien que grièvement blessé et souffrant de sa chute, il eut assez de force pour marcher jusqu'à la prison; d'où on le ramena au bout d'une heure sur l'échafaud.

L'appareil manqua une seconde fois; à la fin, on se servit d'une poulie mouflée pour finir les jours de cet infortuné.

La foule était grandement excitée; et sans la présence des volontaires, on eût tiré le condamné des mains de l'exécuteur. Partout on exprime la plus haute indignation au souvenir de cette abominable scène; et la conduite digne et résignée du supplicié lui-même ajoute encore à l'horreur dont on est saisi.

St. Jean N. B. 13.—Un grand nombre de Sénateurs et de Membres de la Chambre appartenant à cette province et à la Nouvelle-Ecosse sont partis par le vapeur de Portland, hier, en route pour Ottawa. Le temps est très beau, suivant les apparences actuelles, la glace ne tardera pas à se rompre.

Halifax, 13.—Ce matin un nombre considérable de voyageurs ont pris la route de Windsor (comté de Hants). On remarquait au milieu d'eux trois membres du gouvernement local, plusieurs partisans du rappel et un fort parti d'unionistes.

A onze heures et demie, le shérif a ouvert la cour par la lecture du writ.

M. Howe a été nommé par James Putnam, de Maitland, secondé par Erra Churchill, de Hants Port. M. Goudge par le Capitaine Fred. Curry, de Avondale.

L'assemblée se passa très bien. On applaudit beaucoup les candidats. Et les discours ont été remis jusqu'à deux heures, en face du Clifton House. La foule était compacte.

Les orateurs commencèrent à parler à deux heures et un quart. M. Custos McHefrey ayant été nommé président.

M. Howe entra en matière au milieu d'un bruit confus assez considérable où les marques d'approbation se croisaient avec les marques de désapprobation.

Il parla environ 45 minutes, et fut plusieurs fois fortement applaudi. Il fit allusion à la délégation de Québec, traça l'histoire de la confédération jusqu'à l'époque actuelle; en faisant remarquer les différentes phases qu'elle avait subies. Il dit qu'il avait entendu une foule de discours durant ce mois; mais qu'aucun ne lui avait paru indiquer l'époque du rappel ni le moyen de l'obtenir. Il ajouta qu'il avait grande confiance dans le résultat de ses démarches et qu'il n'avait jamais paru sur un husting avec une espérance de succès aussi ferme.

Il termina en faisant un appel au sens commun et au patriotisme de ses électeurs pour les engager à mettre un terme à l'agitation qui régnait dans le pays.

M. Goudge vint ensuite et parla pendant près d'une demi-heure. Il dit qu'il espérait que Hants se montrerait fidèle et combattrait bravement jusqu'à la fin; ajoutant que s'il avait cru que ce fût une lutte de partis, il ne serait jamais devenu candidat. Son discours a été vague et sans issue, mais prononcé d'une manière pressante. M. Goudge a encore la parole.

On s'attend que MM. McLellan et Jones viendront ensuite.

Le plus grand nombre des électeurs qui étaient présents à cette assemblée étaient des partisans de M. Howe.

Les jeunes gens tapageurs qui s'y trouvaient également appartenaient au parti de M. Goudge.

Les amis de M. Rowe espèrent, à Arichat, dans le comté de Richmond, aujourd'hui.

Isaac Levisconte a été proposé par M. G. Flynn secondé par M. D. N. Shaw.

M. Flynn a pu être écouté, grâce à la prière des amis de M. Henry.

M. Levisconte se leva à son tour; mais ce qu'il dit ne fit aucune impression sur les gens.

M. Henry a été proposé par M. Wm. Levisconte secondé par M. John Proctor.

M. Henry monta alors à la tribune et parla pendant deux heures. On essaya en vain de l'interrompre. Plus de la moitié de l'assemblée était pour lui. Son succès est assuré.

L'hon. M. Miller vint ensuite.

MM. Flynn et Levisconte parlèrent à leur tour pendant dix minutes chacun. Il n'y eut pas un mot d'attaque de la part de l'un ou de l'autre.

M. Henry répondit dans un discours de trois heures, épuisant toutes les questions.

MM. Flynn et Levisconte n'ont pas repris la parole. Les partisans du rappel sont dégoûtés de l'incapacité et de la couardise des chefs.

L'assemblée était en grande partie composée d'unionistes à l'exception des jeunes gens. L'élection de M. Henry est assurée.

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE.

AMÉRIQUE.

Chicago, 7.—La réunion de tous les membres, tant laïques que du clergé de l'Eglise épiscopale protestante qui ne souscrivent pas aux tendances ritualistes de l'Evêque de ce diocèse est fixée au 17 de Juin en cette ville.

St Paul, 7.—L'eau monte rapidement. Deux piles en pierre du nouveau pont du chemin de fer de Milwaukee et St. Paul ont été emportées par la glace.

Un homme atteint d'aliénation mentale du nom de Gurey, et qui a son domicile sur le chemin de Stillwater, a tué la nuit dernière sa femme et 4 enfants.

Philadelphie, 8.—Twitchell qui devait être pendu aujourd'hui, a été trouvé mort ce matin.

On suppose qu'il a avalé du poison que lui avait procuré ses amis.

L'exécution d'Eaton pour le meurtre de Timothy Heenan a eu lieu à 1 heure aujourd'hui.

New-York, 7.—Une dépêche spéciale de la Havane au *Herald* dit que dix canonnières sont attendues ici d'Espagne, et que l'on a commandé la construction de trente autres dans les Etats-Unis.

Havane, 7.—On rapporte que l'incendie qui a eu lieu dans certains établissements de l'intérieur, est encore mis en œuvre par les rebelles.

New-York, 8.—La *Tribune* rapporte que le Président a envoyé une dépêche par le câble, demandant la résignation de M. Reverdy Johnson.

San Francisco, 8.—Un feu a éclaté hier dans les mines de Kentuck, Nevada, et s'est étendu aux mines de Gold Hill Yellow Jacket et Crown Point.

A 8 heures, hier soir, on apprenait que 36 mineurs avaient péri dans les flammes.

Aux dernières nouvelles, le feu durait encore avec violence, mais sans pouvoir s'étendre.

Le bureau des courtiers, ici, a envoyé mille piastres par communication télégraphique pour le soulagement immédiat des familles des affligés.

Cette catastrophe est une des plus terribles que l'on ait encore éprouvées sur cette côte.

San Francisco, 7.—L'actrice allemande, Mde Olga Van Plittendorff, s'est suicidée aujourd'hui en cette ville; son mari est mort récemment et on prétend que la douleur que lui a causée cette perte l'a poussée à commettre cet acte de désespoir.

Havane, 8.—Le Trésorier de l'Université Royale s'est enfui aux Etats-Unis avec l'argent de cet établissement.

Washington, 12.—La nomination suivante a été envoyée au Sénat aujourd'hui: J. Lathrop Motley Ministre pour l'Angleterre.

New-York, 12.—Le steamer *Australasian*, d'Europe, est arrivé.

New-York, 11.—Les steamers *City of Brooklyn* et *Nebraska* venant de Liverpool sont arrivés aujourd'hui.

On a calculé que la population de New-York s'élève à 1,118,767 âmes.

San Francisco, 10.—La Compagnie du Chemin de Fer du Pacifique Central a commencé aujourd'hui à transporter les malles jusqu'au poste distant de 615 milles. Il ne reste plus que 52 milles de chemin à poser pour compléter la ligne.

Havane, 10.—Hier soir de nouveaux désordres se sont élevés dans les rues de la Havane, et plusieurs personnes ont été tuées. Tout est tranquille ce soir.

San Francisco, 11.—L'injection de la vapeur qu'on a pratiquée dans les puits des mines de Gold Hill a réussi à éteindre l'incendie.

New-York, 12.—On rapporte qu'un propulseur rapide a laissé le port de cette ville il y a quelques jours avec des canons et des munitions de guerre pour les porter aux cubains.

Le steamer *City of Brooklyn*, qui est arrivé aujourd'hui de Liverpool apporte au-dessus d'un million de piastres en espèces. Le bateau appartenant au steamer *Thames* perdu à la hauteur de Rattaras qu'on croyait disparu

avec cinq hommes d'équipage qu'il renfermait a été rencontré par un vaisseau en pleine mer et les hommes ont été amenés en cette ville.

Cincinnati, 12.—L'*Inquirer* de ce matin rapporte que M. Buckner, le surintendant du chemin de fer de l'*Atlantic et Great Western* et l'un des officiers de la Cie du chemin de l'Erie ont offert une garantie d'un demi million et leur acceptation du bail du chemin de fer de Cincinnati, Hamilton et Dayton; à la Cie de ce chemin. Mais elle a refusé d'accomplir ce bail, donnant pour raison que l'acte de la législature de l'Ohio rendait leur chemin responsable des dettes encourues par la Cie de l'Erie sur sa ligne.

La Cie du chemin de Cincinnati, Hamilton et Dayton a refusé de reconnaître le contrat passé avec celle de l'Erie et a demandé un prorata sur le freight et a retenu l'argent des dépôts sur le refus qu'a fait cette dernière de payer. En conséquence, vendredi, la Cie de l'Erie a terminé des arrangements avec les lignes de Little, Meanie & Cleveland, Columbus et Cincinnati pour transporter tout son freight; et hier leurs convois ont parcouru les lignes.

Memphis, 12.—Le steamer *G. A. Thomson* venant de Cincinnati a coulé bas dans la rivière de Kansas près de Pine Bluff vendredi dernier; on rapporte que tout l'équipage a péri; et l'on mentionne en outre particulièrement dix-sept personnes.

New-York, 12.—La session extraordinaire du Sénat va durer encore une quinzaine de jours; il y a encore outre les nominations à faire, 13 traités étrangers à considérer au nombre desquels se trouve celui de l'*Alabama* et d'autres traités de réclamations: le traité pour l'achat des Iles Danoises, St. Thomas et St. Jean, celui de l'Isthme de Darien, celui de la naturalisation anglaise, des Iles Sandwich, de réciprocité et de la marque de commerce de Belgique. Quelques uns de ces traités devront être ratifiés à cette session du Sénat; ou ils seront annulés; tel est le traité Danois qui expire le 18 Octobre 1869 à moins qu'il soit ratifié plutôt. On s'attend que les débats sur ce traité traineront en longueur parce que M. Sumner se propose de combattre la ratification d'aucun traité avant que l'Angleterre ait fait apologie pour avoir eu le tort de reconnaître aux rebelles le droit de belligérants.

Il a déclaré que son opinion était que si ce traité était présenté au Sénat dans sa forme actuelle, il n'obtiendrait pas un seul vote.

Key West, 12.—Une lettre privée venant de source digne de foi à la Havane, reçue ici, nous apprend que le gouvernement de l'île se propose de confisquer toutes les propriétés des gens suspects.

L'auteur de cette lettre presse les Cubains qui sont dans les Etats-Unis de se hâter de mettre leurs propriétés entre les mains d'étrangers.

Havane, 12.—Le *Diario* rapporte que les rebelles à Si Znero ont décapité une jeune fille et en ont fusillé deux autres.

Le Brigadier-Général Felonia de l'armée espagnole est arrivé en cette ville.

Le *Diario* dit que l'on a mis le feu aux bois qui entourent à Puerto Principe et il ajoute que les troupes vont bientôt purger les environs des rebelles.

San Francisco, 12.—Les mines de Gold Hill ont été découverts aujourd'hui et on n'a découvert aucune trace de fumée.

Les lumières qu'on y a introduites ont été éteintes par l'air vicié qui y était renfermé. On a employé les souffleurs de mines et les courants d'eau pour en faire disparaître l'atmosphère et absorber les gaz.

On fait des préparatifs afin d'enlever les corps des victimes aussitôt que possible.

Washington, 13.—Deux nominations seulement ont été confirmées aujourd'hui par le Sénat: celle de J. S. Motley, comme ministre en Angleterre, et celle de John Jay, comme ministre en Autriche.

New-York, 13.—La Banque de l'Etat de New-York, en cette ville, a été volée hier d'une somme de \$26,000 par un chèque forgé pour de l'or, sur la maison de Jay, Cooke et Cie.

EUROPE.

Service du Cable Transatlantique

Liverpool 10 Avril, minuit.—Le banquet en l'honneur de Charles Dickens a eu lieu ce soir, en cette ville, au St. Georgés Hall. Environ sept cent Messieurs ont pris place autour de la table du festin : et l'on comptait en outre un grand nombre de spectateurs. La salle était gracieusement décorée avec des drapeaux et des bannières. Le meilleur entrain possible et beaucoup d'enthousiasme ont caractérisé cette fête. Sir Henry Houghton et Hepworth Dixon Ecuier, présidaient.

Après qu'on eût porté les santés d'usage, Lord Dufferin fit un discours très plaisant. Il exprima le regret que M. Dickens n'eût pas choisi d'entrer dans le champ de la politique ; car il fût devenu une puissance dans la Chambre des Communes et eût été l'égal de Macaulay.

Lord Lytton propose en des termes flatteurs, la santé de l'hôte de la fête. M. Dickens se lève et répond avec beaucoup d'émotion. « Je sens, » dit-il que je ne puis rendre justice à mes impressions. Après Londres, c'est Liverpool qui a la plus grande part dans mon estime. La main de ses citoyens s'ouvre toujours grande, spontanément et laisse tomber avec munificence un secours réclamé en faveur de l'art et de la littérature.

Pour ce qui concernant les remarques faites par Lord Dufferin, M. Dickens dit qu'après y avoir murement réfléchi, il avait préféré adopter la carrière littéraire et ne pas entrer dans le champ de la politique. « Jusqu'ici, » a-t-il ajouté, « je n'ai pas eu lieu de regretter ma décision. »

Anthony Trollope s'est levé à son tour pour faire l'éloge de Washington Irving, de M. Motley et du peuple américain. Il dit que ce peuple était toujours prêt à reconnaître publiquement l'honneur qui était dû aux hommes lettrés. Il termina en exprimant l'opinion que la nomination de M. Charles Dickens comme ministre à Washington serait d'un avantage commun aux deux pays.

Madrid, 11 Avril.—Les nouvelles de la frontière font connaître qu'une bande de carlistes forte de six cents hommes, a attaqué la ville de Seo de Urgel dans les Pyrénées ; mais a été repoussée avec une perte considérable, et s'est enfuie vers les montagnes.

Londres, 12.—Les dernières nouvelles de Rio Janeiro rapportent que les alliés se préparaient à envoyer d'Asuncion dans l'intérieur du Paraguay une expédition de 1200 hommes à la recherche du président Lopez.

Londres, 12.—Une assemblée des membres conservateurs du Parlement a eu lieu ce soir. Plus de deux cents membres y assistaient, M. d'Israeli a annoncé la politique que l'opposition entendait tenir désormais sur la question de l'Eglise d'Irlande et en même temps que les amendements qu'il proposerait à la chambre et qui consistaient en ceci ; à savoir que les octrois faits à l'Eglise d'Irlande depuis la réforme resteraient intacts ; que les propriétaires de glèbes les retiendraient sans achat préliminaire et que l'union des deux Eglises d'Angleterre et d'Irlande ne devrait cesser qu'en 1872.

On suggère aussi de capitaliser certaines sommes de deniers pour le soutien du clergé au lieu de lui payer des redevances annuelles, d'appliquer une grande partie des revenus de l'Eglise à l'entretien du culte public et au défrayment des dépenses pour l'administration de l'Eglise.

Finalement, on tentera un effort pour faire rayer toutes les clauses qui ont trait à l'octroi du Collège de Maynooth et au « Regium Donum. »

Le plan de M. d'Israeli a été bien reçu et l'enthousiasme a régné durant tout le temps des procédés de la séance.

Londres, 12.—A l'occasion du Jubilé pour la célébration du 50^{me} anniversaire de son ordination à la prêtrise, le Pape a accordé le pardon à un grand nombre de personnes, y compris des coupables de délits politiques.

Madrid, 13.—Les autorités du gouvernement continuent de faire des arrestations de Carlistes dans la province de Grenade.

Chronique d'Ottawa.

Le *Pays* prend ses comparaisons dans la nature. En cela, il imite Shakespeare, et je ne doute pas que Shakespeare lui en sache gré. Ce n'est pas tous les jours que pareil honneur arrive aux grands poètes, car dans le monde de nos journalistes on ne s'amuse guère à recueillir les perles échappées ça et là de l'écrin des muses.

L'autre jour, notre confrère de Montréal, en véritable baron Brisse de la polémique, fesait revenir dans le même plat et sur la même braise un fait judiciaire et une hypothèse politique. Le met promettait d'être piquant, car il n'y manquait point de poivre.

Mais à tout met de haute cuisine démocratique il faut une sauce, et le *Pays* la met, vous allez voir. Il n'y a que quelques semaines, dit-il, la *Minerve* avait fait avec M. Chapleau un petit complot qui ressemble à celui que nous venons de raconter comme deux *flaques de boue se ressemblent*.

Messieurs, faites vous servir—la sauce y est.

Dans la saison de l'année que nous traversons, les écrivains ne devraient pas chercher les agréments de leur style ailleurs que dans les deux pieds de matière jaunâtre que l'on trouve dans les rues, les carrefours, et sur les quais. Une personne qui voudrait s'en donner la peine n'aurait qu'à brasser un peu tous les jours ce que le printemps sème sous nos pas après la fonte des neiges, pour se créer un style de maître qui ferait palir celui de Victor Hugo. Si le *Pays* persévère dans la culture de ce louable procédé, il aura mérité, dans peu d'années, le titre de régénérateur de la littérature canadienne.

Au temps où j'habitais Montréal, l'emplacement du marché à foin, et celui du marché aux animaux, dans le faubourg de Québec, auraient pu offrir, tous les jours, des motifs de métaphores, dans le genre gigantesque que le *Pays* vient de s'assimiler. Lorsque les *flaques de boue* auront vieilli,—car tout passe en ce monde, mêmes les roses et la détrempe des rues,—notre confrère pourra se ravitailler aux deux postes ci-dessus indiqués. Vous verrez qu'un jour viendra où ceci, qui est le marché à foin, tuera cela, qui est la rue Craig au mois d'avril. Et plus tard ceci, qui est le marché aux animaux, tuera cela, qui est le marché à foin.

Il faut être logique, et de pittoresque en pittoresque, on en arriver là. Jusqu'où Victor Hugo n'a-t-il pas pénétré, dans son son récit de la bataille de Waterloo, à l'article des prouesses de Cambronne ? Bien loin, n'est-ce pas ? Il a, je crois, dépassé Shakspeare, et d'une bonne semelle ; d'une semelle où la doublure en caoutchouc n'eut pas été de trop ; au contraire. Et pourtant, François Victor Hugo, son fils, qui a traduit Shakspeare dans notre langue, et admirablement encore, sait que Shakspeare n'était pas scrupuleux, tant s'en faut. Il mêlait le calembour et la gaudriole aux plus terribles effets du drame ; mais comme il n'avait pas touché à tout, Victor Hugo a pris ce qui restait.

Si Shakspeare et Victor Hugo, qui sont deux puissants créateurs, et deux génies sublimes, n'ont pas dédaigné de mêler la prose des mots vulgaires et mal sonnants à la plus grande poésie, il n'est pas défendu à nos polémistes de tremper de temps en temps le bout de leurs phrases dans les *flaques de boue* et autres souillures de nos rues et de nos places publiques.

Il ne faut pas la mémoire d'une longueur démesurée pour se rappeler l'émerveillement produit dans le clair de la littérature romancière-diplomatique par le livre des *Misérables*, autant et plus encore peut-être par le mot de l'audacieux Cambronne que par l'ensemble de beautés éclatantes semées d'un bout à l'autre de l'ouvrage. Pour ma part, je n'ai pas oublié qu'un des admirateurs passionnés

du maître, ne sachant plus à quels accents se vouer pour exprimer son incommensurable enthousiasme, et désespérant de recruter assez de tropes pour figurer l'émotion de ses pensées, s'est écrié dans son délire :

—Le vainqueur de Waterloo, c'est Victor Hugo !

Lorsque j'ai lu ce jugement historique, je ne cache pas qu'il m'a fallu une grande force de caractère pour ne pas tomber à la renverse. Mais après un moment de réflexion, je me suis dit qu'après tout c'étaient peut-être mes professeurs d'histoire qui avaient eu tort ; qu'il se pouvait très bien que les Anglais et les Prussiens eussent été rossés par Victor Hugo : —et alors j'avoue qu'il m'a fait singulièrement plaisir de penser que cette grande victoire était restée dans la famille.

Si le *Pays* continue à puiser ses figures de rhétorique sur le tracé de votre chemin de fer urbain et dans tous les lieux humides de la métropole commerciale, je parie que dans un avenir assez rapproché, il surgira des écrivains bien intentionnés qui s'écrieront :

—Le soleil qui amène le dégel, et creuse des *flaques de boue*, c'est le *Pays* !

Seulement, quand ce profond jugement aura été porté, je ne conseille pas aux petits porteurs de ce journal à aller demander des étrennes dans le Griffintown ; ils y perdront leur plainte et leur temps.

Rien de tel pour les surprises que le style pittoresque ; mais il faut savoir bien son métier, pour frapper juste à la fois le regard et l'imagination. Si le *Pays* avait dit : « La *Minerve* avait fait avec M. Chapleau un petit complot qui ressemble à celui que nous venons de raconter comme *deux pipes en terre cuite se ressemblent* ; » vous auriez ri de l'écrivain à gorge déployée, en songeant qu'une pipe en terre cuite peut-être cernée ou ne pas l'être. *To be or not to be*, comme disait Shakespeare sus-nommé, tandis qu'une *flaque de boue* vous saisit tout de suite par sa malpropreté, sans vous donner la moindre envie de vous désopiler la rate.

Dans les *Travailleurs de la Mer*, je trouve un autre exemple qui vient justement à l'appui de ce que je tâche d'établir en ce moment. —Gilliatt, après avoir lutté contre des tempêtes et des pieuvres déchainées tout exprès pour lui faire la vie dure, assiste enfin à la retraite des nuages, qui s'opère en bon ordre, et à l'entrée en scène de cet excellent soleil, qui arrive paré comme pour le bal.

Gilliatt n'est pas fâché de respirer un peu, car, on a beau être *Travailleur de la Mer*, on n'en est pas moins homme, mais une pensée le préoccupe. Il regarde d'un œil fier ce dôme élevé d'où partaient, il n'y a qu'un instant, les torrents d'eau qui venaient l'humecter au milieu de ses opérations maritimes, et tout radieux de son triomphe, il cherche à humilier les nues par un de ses mots à l'emporte-pièce dont Cambronne a découvert le secret, sous les canons des anglais et des prussiens. Tout à coup l'inspiration lui vient ; il sent bouillonner en lui des flots de dédains pour ces pauvres gros nuages, et alors n'y tenant plus, il se met sur son séant, jette au firmament un regard de mépris, et lance en l'air cette superbe injure :

—Cruche.

Voyons, là, franchement, cette cruche n'est-elle pas d'un pittoresque achevé ? En effet, pour M. Gilliatt, le ciel venait de s'assimiler à une cruche pleine qu'on tient l'orifice en bas. Tout le contenu s'en était évaporé sur lui, ce qui l'avait vexé.

En tombant sur cette cruche, tombée elle-même de la plume de Victor, vous vous dites immédiatement :

—Comme c'est bien cela, en effet. Cruche ! eh ! oui, Gilliatt, qui est trempé depuis le sommet de la nuque jusqu'à la base des pieds, se venge noblement du firmament, en lui disant ses vérités.

S'il eut dit, par exemple :

—Bouteille!

Ou bien :

—Verre à patte!

Ou encore :

—Aqueduc!

L'effet eut été raté complètement.

Bouteille et verre à patte,—c'eût été trop petit ; aqueduc,—c'eût été trop noble. Dans le premier cas, la vengeance de Gilliatt se fût amoindrie ; dans le second, elle eût donné au dôme céleste un cachet de noblesse que Gilliatt, imbibé jusqu'aux os, n'était certainement pas d'humeur à lui reconnaître.

Mais, cruche ! Vous donne à une fraction près la juste mesure de la colère de Gilliatt d'abord, puis de son profond dédain pour ces Messieurs des régions supérieures qui s'amusaient à mouiller les chemises des gens au lieu de lutter contre des pieuvres.

En distribuant toujours à propos ces documents de style dont le *Pays* de tous les jours commence à faire usage, les écrivains de la presse périodique dépasseront d'une multitude de crans les modèles classiques qu'on nous a donnés en pâture jusqu'à présent. Bossuet lui-même ne tiendra pas ; et c'en est fait de la belle comparaison dans laquelle il peint la reine d'Angleterre, seule debout au milieu d'une révolution qui avait renversé la monarchie : « Comme une colonne dont la masse solide paraît le plus ferme appui d'un peuple ruineux, lorsque ce grand édifice qu'elle soutenait fond sur elle sans l'abattre ; ainsi la Reine se montre le ferme soutien de l'Etat, lorsqu'après en avoir porté le faix elle n'est pas même courbée sous sa chute.

Cela est trop noble pour notre temps ; il faut à nos mets une sauce plus épicée. *Fluques de boue, cruche, etc.*, paraissez, votre heure est sonnée.

CARLE TOM.

Cour du Banc de la Reine.

MATIÈRES CRIMINELLES.

7 avril.

Présent : L'Honorable Juge Mackay.

Edouard C. Fraser subit son procès.

MM. Perkins et Dorion pour la poursuite.

MM. Devlin et Cassidy pour la défense.

Edouard C. Fraser est accusé d'avoir le 18 avril 1868 obtenu d'un certain David Robertson une certaine quantité d'effets au montant de cent trente-six dollars et cinquante centins dans le but de frauder.

M. Devlin souleva l'objection que le *consentement* qui se trouvait sur l'acte d'accusation n'était pas signé par le Procureur-Général lui-même, et que le Conseil de la Reine, poursuivant pour la Couronne, n'avait pas le droit de signer tel consentement au nom du Procureur Général.

Son Honneur le Juge MacKay décida que dans une cause du genre de celle-ci le consentement exprès du Procureur-Général n'était pas nécessaire et que le statut ne s'appliquait pas à cette sorte de cause.

Robertson vendit des marchandises à Fraser le 18 Avril 1868 au montant de \$475.72 ces effets furent livrés à Fraser le jour même de la vente.

Fraser paya Robertson par un billet, daté du 20 Avril 1868 et payable à quatre mois de sa date ; le billet ne fut jamais payé ni en tout ni en partie.

Robertson demanda des références à Fraser, ce dernier le renvoya à MM. Jeffrey Frères & Cie., et M. Chaton & Cie.

Robertson dit à Fraser qu'il n'était très satisfait des recommandations qu'il avait prises sur lui et qu'il désirait en avoir de meilleurs.

Fraser lui répondit, qu'il avait fait plusieurs achats à Montréal, qu'il les avait toujours payés, qu'il n'avait jamais laissé protester ses billets et qu'il était en état de payer ses dettes.

M. Devlin s'objecta à ce que cette conversation soit admise en preuve, sur le principe qu'elle avait eu lieu après l'achat des effets, et

après que le billet avait été donné, et que par conséquent elle ne peut pas faire preuve de l'intention qu'aurait eu Fraser en achetant les effets.

La Cour rejette l'objection.

Robertson n'a pas donné ordre à ses commis de ne pas livrer les effets à Fraser. Les effets furent livrés par un nommé Bowie, le commis de Robertson ; ce commis avait eu connaissance des références données par Fraser.

Robertson, en transquestion, dit qu'il ne sait qui doit payer les frais de cette poursuite privée. Il dit qu'il n'a jamais donné à M. Perkins instruction d'intenter cette poursuite criminelle.

En ré-examen, Robertson dit qu'il a donné ses instructions pour la poursuite civile, mais qu'il n'a pas donné d'instructions pour la poursuite criminelle.

M. Rimmer est appelé comme témoin.

M. Perkins veut établir par ce témoin, qu'à l'époque de l'achat chez Robertson, Fraser s'était endetté chez Rimmer.

M. Devlin s'objecta à cette preuve, le savant avocat prétend que cette preuve est inadmissible, qu'elle est entièrement étrangère à la cause et qu'elle ne se rapporte en rien à la transaction du 18 avril 1868.

Le juge MacKay permit la preuve, mais réserva l'objection.

Le 18 avril, Fraser devait à Rimmer une somme de \$150, en vertu d'une transaction en date du 23 février. Rimmer prit le billet de Fraser payable à trois mois.

Transquestionné.—Rimmer sait qu'une demi-douzaine de marchands se sont associés dans le but de poursuivre Fraser.

On a demandé à Rimmer de contribuer aux frais de cette poursuite, et il a dit qu'il contribuerait avec plaisir ; mais il ne sait pas au juste quel montant il sera appelé à donner.

J. O. Bureau est appelé pour prouver l'authenticité d'un acte de cession, fait et passé devant M. Normandeau. M. Bureau prouve la signature de M. Normandeau, mais ne prouve pas les autres signatures.

La défense s'objecte à la production de ce document, sur le principe que l'authenticité de ce document devrait être prouvée par M. Normandeau lui-même.

La Cour a maintenu l'objection et a décidé que l'authenticité de l'acte devait être prouvée par le notaire qui avait instrumenté et non par un autre notaire.

Plusieurs témoins sont amenés pour établir que lors de l'achat du 18 Avril par Fraser chez Robertson, Fraser était endetté ailleurs pour différents montants.

Et la Cour s'ajourne.

8 avril.

La poursuite fit entendre plusieurs autres témoins pour prouver, que lors de l'achat du 18 Avril 1868, Fraser s'était endetté chez différents marchands.

La poursuite ayant déclaré sa cause close, M. Devlin demanda que son client ne fût pas tenu d'entrer en défense.

La prétention de M. Devlin était celle-ci : Fraser paya Robertson par un billet promissoire, payable à quatre mois de sa date au bureau d'une certaine banque, savoir : *The Bank of British North America*. Or, M. Devlin prétendit qu'il n'avait pas été prouvé que le billet en question avait été présenté au lieu où il avait été fait payable et que paiement en avait été refusé, et qu'il aurait été nécessaire d'établir que les fonds n'avaient jamais été déposés pour le paiement du dit billet. Puis le savant avocat concluait en disant que la poursuite n'avait pas prouvé que l'argent pour le montant du billet en question n'avait pas été déposé là où le billet était payable et que le *non paiement* du billet étant la principale présomption de fraude, il était du devoir de la Couronne de prouver clairement le non-paiement.

M. Cassidy au soutien de la prétention de son collègue, dit que la poursuite aurait dû prouver que le billet avait été présenté là où il était fait payable et que ce fait aurait pu être prouvé par l'un des commis de la Banque.

M. Cassidy partage l'opinion de M. Devlin et maintient qu'il aurait dû être prouvé par la poursuite que le billet n'avait pas été, et n'aurait pas pu être payé là où il était fait payable.

La Cour renvoya l'objection, décidant que la question en était une de fait, et que le jury devait en décider.

La défense prétendit que l'intention de frauder n'avait pas été prouvée, et que Fraser n'avait jamais eu l'intention de frauder Robertson.

Quatre témoins furent appelés en faveur de Fraser.

Il fut prouvé que Fraser avait employé ses fonds à payer des créances légitimes.

Il fut aussi prouvé que Fraser possédait une propriété qui pouvait lui rapporter une centaine de louis par année.

M. Cassidy, en s'adressant aux jurés, leur fit remarquer que cette poursuite n'était pas une poursuite ordinaire, intentée au nom de la Couronne, mais qu'elle n'était qu'une poursuite privée, intentée par certains individus, dans le but de traduire le défendeur en Cour Criminelle. Le savant avocat se demande si cette poursuite a bien été intentée dans le but de faire punir une fraude, ou bien si elle n'était pas plutôt un procédé pour réussir à se faire payer par Fraser une somme qu'en réalité il ne pouvait pas payer.

M. Cassidy nie qu'il y ait eu de fausses représentations de la part de Fraser, et maintient que l'intention de frauder n'a pas été prouvée ; puis il conclut, en réclamant pour son client le bénéfice de tout doute qui pouvait résulter de la preuve.

M. Devlin s'adressa aux jurés, parlant la langue anglaise. Le savant avocat s'éleva contre ce qu'il appelait une conspiration tramée par certains marchands pour réussir à se faire payer leurs dettes.

Il prétend qu'à moins qu'il soit établi, qu'il n'y avait pas de fonds pour payer le billet, là où il était fait payable, il n'y a pas de cause faite contre l'accusé, et sur ce point seul l'accusé devait être déclaré non coupable.

M. Devlin commenta brièvement la preuve offerte par la poursuite ; il en démontra les côtés faibles et conclut à l'acquiescement de son client.

Et la Cour s'ajourna à demain.

9 avril.

Les avocats de la poursuite adressèrent les jurés, puis Son Honneur le Juge MacKay fit le résumé de toute la cause, laissant les jurés seuls juges des faits.

Verdict ; Coupable, mais recommandé à la clémence de la Cour.

Cette cause est réservée pour la décision de la Cour d'Appel.

Charles Landerville, accusé de recel, est traduit à la barre. Un jury mixte est assermenté.

MM. Piché et Ritchie conduisent la cause de la couronne.

MM. Valois et Bothwell sont au banc de la défense.

Le 8 décembre l'entrepôt de la douane a été défoncé et neuf montres y furent volées, l'une de ces montres fut donnée au prisonnier, qui fit passer la montre de main en main, et qui finit par la mettre en gage pour la somme de \$9.

Ces montres furent volées par un nommé Dunkin, qui plaida coupable à l'accusation.

Et la Cour s'ajourne.

10 avril.

Jean Valentini est traduit à la barre, accusé d'avoir mis en circulation de la monnaie de faux aloi.

Un jury français est assermenté.

M. Piché, C.R., conduit la cause de la Couronne.

M. Charles Ouimet est au banc de la défense.

Le prisonnier est accusé d'avoir le 19 octobre dernier, donné à une certaine Madame Scott, et ce dans le but de la frauder, une pièce de monnaie contrefaite, savoir : une

pièce de vingt-cinq centins, ayant cours aux Etats-Unis.

Le prisonnier était dans l'habitude de mettre ainsi de la fausse monnaie en circulation. On trouva sur lui une certaine quantité de monnaie contrefaite, et il fut prouvé que le ou vers le 19 octobre dernier, il avait donné de fausses pièces à différentes personnes.

La défense admettait que la pièce de monnaie en question était contrefaite et qu'elle avait été mise en circulation, mais la défense niait qu'il eût été prouvé que le prisonnier connaissait alors que la pièce était ainsi contrefaite.

La prétention de M. Charles Ouimet était celle-ci : la preuve de la connaissance du fait que la pièce est fausse, est essentielle au soutien d'une accusation dans le genre de celle-ci ; c'est la connaissance de ce fait qui constitue l'intention de frauder, si le prisonnier ignorait que la pièce en question était fausse, il n'avait pas l'intention de frauder, et par conséquent il n'a pas commis de crime.

La Cour fut d'opinion que l'intention de frauder avait été prouvée.

Verdict : Coupable.

Francis Harris est traduit à la barre.

Un jury anglais est assermenté.

M. Ritchie, C. R., conduit la cause de la couronne.

Le prisonnier est accusé d'avoir, le 5 décembre dernier, volé, de M. James Morrison, des marchandises.

Le prisonnier, n'ayant pas d'avocat, Son Honneur le Juge Monck pressa M. William Drummond à se charger de la défense.

Verdict : non-coupable.

Francis Harris subit son procès sur une seconde accusation portée contre lui pour vol avec effraction, et il est trouvé coupable.

La Cour s'ajourne.

12 avril.

Thomas Alexander, Alphonse Lemieux, Joseph Moquin, sont traduits à la barre. L'accusation contre les prisonniers est d'avoir le treize Mars derniers, tué et mis à mort, un nommé Paul Couture, mais cela sans préméditation. MM. Piché et Ritchie représentent la couronne, MM. F. Cassidy, C. R. et Charles Ouimet sont au banc de la défense.

M. Piché ouvre la cause en exposant aux jurés la nature de l'offense, dont on accuse les prisonniers, et en donnant les différentes instructions reçues par la Couronne relativement à cette cause.

Le 13 de Mars dernier, les trois accusés et le défunt Couture étaient ensemble à l'auberge de Brault, au village de Laprairie.

Le prisonnier Moquin était à converser avec le nommé Paul Couture, lors qu'Alexander s'avança vers Couture et lui demanda s'il voulait se joindre à lui pour payer à boire, Couture refusa ; alors Alexander lui demanda s'il voulait se battre. Couture lui répondit : tu dois dire cela pour rire, tu sais bien que je ne suis pas assez homme pour toi. La dessus Couture se leva et Alexander le frappa. Couture ota son habit pour se battre. On voulut l'apaiser mais il répondit, je n'ai jamais permis à un homme de me frapper sans m'en venger. Moquin voulut alors intervenir, une lutte s'en gagea entre lui et Couture, et tous deux furent poussés dehors ; là, on vit que Couture et Moquin se battaient et que Couture avait l'avantage de son côté.

Il fut mis en preuve que Thomas Alexander aurait ôté ses habits pour se battre avec Couture, qui, pendant ce temps l'attendait sur le trottoir. Alexander frappa Couture de plusieurs coups de poing et surtout de plusieurs coups de pieds.

La querelle eut lieu le 13 Mars, et Couture mourut le 24 Mars.

Les médecins constatèrent que Couture était mort d'une pleuro-pneumonie.

Il y avait sur le cadavre des marques de violences qui auraient pu cause la maladie en question ; mais cette maladie pourrait aussi être attribuée à d'autres causes.

La Couronne déclare qu'elle ferait entendre encore deux témoins, demain matin, et a cour s'ajourna.

Montréal, 13 Avril 1869.

Alexander, Lemieux et Moquin sont à la barre.

La Couronne déclara sa cause clause à onze heures.

Il fut prétendu par la défense que la preuve médicale n'établissait pas que la maladie dont le défunt était mort avait été causée par les coups reçus par lui le 13 mars dernier. C'était là le point principal de la cause et la couronne aurait dû prouver que le défunt Couture n'avait pas pu mourir d'une autre maladie que de celle causée par des violences qui lui avaient été infligées par les accusés. Les médecins avaient bien dit que Couture était mort d'une maladie qui aurait pu être causée par la violence, mais ils avaient ajouté qu'il n'aurait pas été impossible que cette maladie aurait eu une autre cause.

Son Honneur le juge dans sa charge aux jurés fit une juste appréciation de l'attitude prise par la défense, et fit voir au jurés l'importance qu'il y avait pour eux d'avoir la preuve certaine que Couture était mort des suites des coups qu'il avait reçus le 13 Mars dernier. L'Honorable Juge fit observer aux jurés que dans le cas où la preuve ne serait pas aussi forte pour soutenir l'accusation pour Homicide, ils pourraient rendre contre les accusés un verdict d'assaut.

Verdict : Contre Thomas Alexander coupable d'assaut.

Contre Alphonse Lemieux. Coupable d'assaut.

Contre Joseph Moquin. Non-coupable.

Sur motion de M. Charles Ouimet Joseph Moquin est remis en liberté.

Et la Cour s'ajourne.

SCENES VRAIES.

LE MATELOT MARIE-DÉSIRÉ.

Par ce même temps de brouillard et de ciel gris, par ce même vent dur, l'an passé, un soir de novembre, les femmes des pêcheurs du Polet couraient sur les galets, au pied des falaises de Dieppe. La petite flottille des pêcheurs, partie le matin, n'était pas encore rentrée, la mer menaçait, et le brouillard tombait, tant qu'il perdit dans sa nuit grise le phare de la jetée.

Chaque fois qu'un bateau accostait, c'étaient des cris de joie, des embrassements à ne pas finir, des gros baisers qui sonnaient bien fort dans la nuit.

Une à une, les barques rentraient, une à une les familles entraînaient au logis le pêcheur humide des baisers de l'Océan. Lorsque neuf heures sonnèrent à Saint-Jacques, il ne restait sur la grève qu'une femme qui criait en courant :

—Eh ! Mathurin !

C'est la grosse voix du flot, roulant les galets, qui répondait... Faisant un auvent de ses mains, cherchant à percer les ténèbres de son regard fiévreux, la malheureuse criait toujours :

—Eh Mathurin ! mon homme ! Mathurin !

Rien, la mer grondait, montant, repoussant à chaque pas l'impudente qui osait lui réclamer un homme.

Toute la nuit, Jeanne courut ainsi sur les galets ; au matin seulement, sur les roches qui sont au-dessous de la batterie, elle retrouva la barque de son homme, éventrée, sans mât, sans voile, sans filets, sans cadavre !

La veuve avait trop pleuré toute la nuit pour avoir encore des larmes, elle se mit à genoux. le front sur la levée du bateau.

Pendant une grande heure elle resta ainsi ! Quand elle se leva, elle appuyait sur ses lèvres le bonnet de son homme qu'elle avait retrouvé dans un coin de la barque.

Elle se dirigea vers sa demeure, marchant sans voir, sombre, la bouche crispée ; en la voyant passer pâle, les yeux caves, ses cheveux oux devenus bruns sous la pluie, les femmes se signaient et les hommes ôtaient leurs bérets.

Quand elle rentra chez elle, la pauvre veuve, ses deux petits coururent et tirant ses jupes crièrent :

— Mère Jeannie.....Ousqu'est papa ?

Alors les yeux de la pauvre brillèrent comme ceux d'un fauve, sa bouche crispée se contracta et son poing fermé montra la mer et le ciel, elle hurla :

— C'est elle qui nous l'a volé ! Est-ce qu'il y a un Dieu pour les pauvres gens là-haut ! Ah ! ah !

Elle rit dix secondes, puis tombant anéantie, toute en larmes et serrant dans ses bras ses petits qui criaient, la veuve supplia :

—Ah ! mes pauvres petiots, qu'est-ce que nous allons devenir ; mais, notre bon Dieu ! qui fera manger les petits maintenant ; vous nous avez pris notre gagne-pain... Oh ! mon pauvre Mathurin... il n'avait jamais fait de mal à personne, mon pauvre cher homme ! et puis il avait des petits à élever.... mais fallait nous prendre tous ensemble, notre seigneur Dieu.

Que de cris, que de larmes ! Toute la journée, les femmes faisaient un détour pour ne point passer devant la maison de la veuve, tant ça leur arrachait l'âme d'entendre les plaintes de la mère et les cris des enfants.

Pendant un mois l'on pleura... deux mois l'on pensa... puis,—non l'oubli,—mais l'habitude vint. Une seule chose augmenta plus àpre, plus dure ; la misère.

Jeannie d'abord vendit les outils de son homme.... Les pêcheurs ont bon cœur, pardi ! mais ils n'en sont pas moins normands..... Or, comme la veuve avait besoin, elle tira peu d'argent des grands filets à flottes et des belles voiles neuves que Mathurin avait consues lui-mêmes. Aussi il fut des soirs où les petits se seraient couchés sans souper,—Pauvres gas ! —s'ils n'avaient rencontré un ami du père : Marie-Désiré, qui leur donnait la moitié du pain qu'il allait tous les jours acheter à cette heure-là.

Marie-Désiré ne passait jamais devant la demeure de Jeannie sans se dire, en changeant sa chique de côté :

—Je te demande quel besoin qu'ils avaient là-haut de prendre celui-là. Quel métier de chien... on crève, et puis voilà ce qu'on laisse : une cabine sans biscuit... des mioches qui mangeraient trois mois de vivres...une femme qu'est comme une éponge, sitôt qu'on y parle il sort de l'eau... des petiots comme des chats qui courent les tas d'ordure pour avoir leur vie... Misère !...aie pas peur, mon vieux Mathurin... on est là ! espère, espère !...

Une année s'écoula et,

Il y a trois jours, c'était la Saint-Mathurin : ce jour-là, Jeannie et sa marmaille, après avoir été brûler un cierge à Saint-Jacques, fit une longue prière au pied de la croix de la jetée, et rentra pensive.

Ce jour-là, Marie-Désiré mit toutes voiles dehors. Marie-Désiré n'est pas un ange ! non ; c'est un matelot, mais un vrai. Il a le nez en trompette, l'œil bleu et à fleur de tête, la bouche grande à grosses lèvres, ses cheveux d'une nuance sans nom ne sont peignés que lorsqu'on les coupe ; ses oreilles superbes font l'effet de voiles en ciseaux ; par les grands temps il rabat son bonnet dessus pour ne pas donner prise au vent ; il est petit, râblu, les épaules sont larges, les mains sont dignes des épaules et les pieds sont immenses.

Marie-Désiré n'est le plus souvent débarbouillé que par la pluie ; son costume est des plus simples : un tricot, une vareuse, une cote, un bonnet... et pieds nus.

Ce jour-là, disons-nous, l'ami de feu Mathurin mettait le grand grément. Il était débarbouillé, et au savon, s'il vous plaît... du beau savon vert qui sent le poisson... Il s'était mis de la pommade et il avait cassé son peigne neuf pour se faire une raie ! rasé de frais ! à preuve deux entailles sous le menton.

Marie Désiré étrennait ses vêtements neufs, et Dieu sait de quels jurons il les sacrait :

—Ah ! ça, le galeux de pique-puce m'a encore fourré un bouton là... allons bon, encore une boucle !... en voilà une carcasse !... Qu'est-ce que c'est encore ! Tonnerre ! il me fait prendre des ris à ma culotte... Mais il est fou ce

FEUILLETON DE "LA MINERVE."

UN AMOUR ORAGEUX

PAR
EMILE CARREY.

DEUXIEME PARTIE.

Le Cabanage ou les Révoltés du Para.

(Suite.)

XXV

LA REVUE.—LE MUCAMBO ET LA VENGEANCE
D'UN NÈGRE.—LE BAL BRÉSILIEN.

Ainsi que l'avait prévu M. Merry, M. Sharp avait l'espoir d'être prêt à partir avant quinze jours ; son fret de retour l'attendait à Maranhao, il devait séjourner quelques semaines au moins devant cette ville, et, de là, partir pour France. Mme Cerny aimait M. Sharp, et même sa brusquerie obligeante ; à part le mal de mer, elle s'était trouvée à bord de *la Caroline* aussi commodément qu'on peut l'être sur un navire. Les projets du capitaine cadraient avec son désir de voir son beau-frère à Maranhao. Là Paul pourrait épouser sa fille et attendre des jours meilleurs pour rentrer en Europe. Dès lors, libre d'elle-même, elle resterait auprès de l'oncle d'Henriette ou retournerait en France, au gré de Montfort, et l'avenir s'offrirait riant à ses espoirs de mère et d'épouse.

Avant la nuit me Cerny était installée dans sa nouvelle et passagère demeure. Le soir même, grâce à cette merveilleuse aptitude qu'ont les femmes pour s'assimiler toute chose, le luxe comme les privations, elle offrait le thé aux officiers du brick, et recevait quelques Brésiliens amenés par M. Merry.

Les officiers anglais furent, l'objet des attentions soutenues des principaux habitants, et le chef de la douane les pria même, ainsi que les Français, d'honorer de leur présence un grand bal qu'il devait donner le lendemain soir.

Le commandant s'excusa sur les nécessités du service, les embarras d'un prochain départ, etc., mais le senhor Alfandega insistant avec toute l'obstination d'un maître de maison qui veut faire ses frais de vanité, sir Nobleness se tourna vers Montfort et lui dit en anglais :

— Si je pensais qu'un bal, ici, pût amuser Mme Cerny et sa fille, j'accepterais, et entre deux robbs de whist, nous irions y passer quelques minutes.

— Je ne pense pas, reprit Montfort. Mme Cerny aime peu le monde. Je sais qu'elle y allait rarement à Paris.

— Alors, dit le commandant, je refuse pour vous et pour moi.

Il se tourna vers le chef de la douane :

— Je suis désolé, monsieur, lui dit-il en français. Mais d'autres soins nous retiennent. M. le comte de Montfort et moi, nous vous remercions.

Et, sans s'occuper davantage de sa seigneurie désappointée, il donna le bras à Henri et s'éloigna. Mais les paroles dites à Montfort n'avaient pas été perdues pour tous. L'un des aides de camp du président les entendit, et une heure après Mme Cerny recevait une mulâtresse qui venait de la part de la señora Alfandega, savoir si la Franceza daignerait recevoir sa maîtresse avant la fin du jour.

Clémence, étonnée, y consentit, et vers cinq heures elle vit arriver à sa porte un hamac garni de plumes, porté par quatre nègres, oscillant au fil d'un long bâton orné de fleurs et d'oiseaux peints de couleurs éclatantes.

Une petite jeune femme, blanche, mignonne, gracieuse, avec de grands beaux yeux sans pensée, coiffée de ses cheveux noirs, chargée de bracelets, descendit du hamac et entra chez la veuve.

L'air tristement candide de la jeune Brésilienne toucha Mme Cerny, qui la fit asseoir et lui dit :

— Je parle mal votre langue, senhora ; mais je ferai de mon mieux pour vous entendre et vous rendre le service que vous réclamez de moi.

Montfort, Paul et le commandant se retirèrent discrètement dans la pièce voisine, afin de laisser sur le champ libre à la jeune femme, dont ils ignoraient les désirs. Clémence resta.

— Minha senhora, dit la Brésilienne, il dépend de vous de rendre un grand service à mon mari et surtout à moi. Le senhor Alfandega donne demain un grand bal, où toute la ville est conviée. Il désire beaucoup avoir à cette fête les officiers anglais et les Français. Le senhor sait qu'ils viendront si vous voulez venir. Je viens vous inviter, ne me refusez pas.

Mme Cerny déclina sa puissance sur le commandant, et ajouta que, quant à elle, vêtue de deuil, elle ne pouvait accepter.

Mais la Brésilienne insista vivement, et lui raconta les paroles du commandant à Montfort ; puis, comme Clémence persistait dans son refus :

— Minha senhora, lui dit-elle, je vous supplie. Si je ne réussis pas, je serai malheureuse. Le senhor m'a dit : "Faites en sorte de décider cette dame, ou, après le bal, vous irez passer quinze jours, seule, au sitio."

Clémence demeurait silencieuse.

La Brésilienne reprit : "Vous, Française, qui êtes heureuse, vous ne savez pas, comme les jours et les nuits sont longues pour nous. Oh ! si je pouvais jamais aller vivre en France, voir votre Paris, vos spectacles, vos fêtes, où les femmes peuvent causer et rire. Tenez, minha senhora, venez demain, vous verrez comme tout est triste pour nous. Venez ! je vous aimerai tant. Venez ! demain à l'église je dirai en votre nom mon chapelet tout entier ; puis quand vous serez repartie, toujours je me souviendrai de vous."

Et la jeune femme pressait la main de Clémence, et sa voix se faisait touchante comme la plainte d'une enfant à sa sœur aînée.

Il y a, dans les yeux et la voix d'une femme qui prie, plus d'éloquence que dans tous les gestes pronés par Cicéron lui-même. Mme Cerny murmura à demi-voix :

— Pauvre petite ! cela est si peu de chose qu'une heure, et je la rendrai si heureuse !

Puis se levant, elle ouvrit une porte et appela Montfort.

— Henri, lui dit-elle, la femme du directeur de la douane me supplie si vivement d'aller à son bal, que je n'ai pas la force de refuser. Si vous ne voulez pas y aller, venez refuser pour moi. Si vous consentez, faites, mon ami, que M. Nobleness y vienne avec nous ; il me semble que nous ferons une bonne action.

— Vous savez bien, madame, reprit Montfort, que vos désirs sont des ordres. J'ignore vos motifs, mais je vais raconter votre décision au commandant.

Et rentrant dans la pièce voisine, il redit à l'Anglais les paroles de la veuve.

— Du moment où Mme Cerny le désire, dit ce dernier, j'irai, et pour que Mme Montfort et sa fille aient des danseurs européens, ajouta-t-il en souriant, je donnerai permission à mes officiers.

Clémence entendit ces paroles, et un léger sourire d'orgueil féminin purut un instant sur ses lèvres. Puis revenant à la Brésilienne qui l'attendait en silence :

— Nous irons tous, chère dame, lui dit-elle et vous pouvez de ma part dire à votre mari que nous irons pour l'amour de vous.

— Vous êtes bonne comme nossa senhora, reprit la jeune femme, et dans l'expansion méridionale de sa joie, elle se leva et embrassa Mme Cerny.

Le commandant présenta Montfort à la femme du consul. C'était une nièce du grand Irlandais : de cet homme dont le nom symbole de patriotisme religieux et pacifique, traversa les âges, à l'honneur de la justice anglaise.

— Madame, dit-il, permettez-moi de présenter à la nièce d'O'Connell un gentleman catholique et français.

Montfort s'inclina très-bas, il était de ceux que l'envie ne trouble point et qui aiment à saluer la gloire des pères sur le front des enfants.

Le dîner fut français par les mets et la gaieté amicale, anglais par les vins. Les Brésiliens du Para mènent une vie misérable par leur faute ; car, là comme partout, avec un peu d'argent et d'habitudes de gentlemen, on peut vivre.

Après le repas, dans le fumoir, le consul dit à ses hôtes : "Si je n'avais pas eu l'honneur de vous avoir à dîner, j'aurais été, par curiosité passer une nuit étrange. Vous avez ouï parler des mucambos de nègres. C'est ce qu'on nomme, dans nos colonies, des asiles de nègres marrons. Ils sont très-nombreux dans les solitudes amazoniennes. J'ai été informé ce matin, par un major brésilien que je connais pour venir m'emprunter de fois à autres cinq piastres qu'il ne me rend jamais, que cette nuit même une expédition devait partir pour aller détruire ce mucambo. Le plus grand secret a été gardé, parce que, si le bruit avait transpiré les nègres marrons auraient été prévenus par les esclaves de la ville et surtout par les Portugais."

— Pardieu ! dit le commandant, si vous savez la route et voulez y venir, la nuit est belle. Nous prendrons ma baleinière. Elle peut tenir vingt personnes. Nous sommes six, j'embarquerai douze matelots. Nous serons partis dans une heure, et quand les Brésiliens iraient comme le vent, nous les rejoindrons avant le sac du mucambo. Est-ce loin ?

— A cinq heures à peine, dit le consul. Mais ces dames ?

— Ah ! voilà bien les hommes mariés ! reprit le commandant ; toujours enchaînés. Eh bien, vous leur direz que nous partons faire une partie de chasse et que demain matin nous serons de retour. Elles passeront ici la nuit ensemble.

Le consul, marié depuis une année à peine, avait pour sa femme un culte véritable. Mais, ennuyé de la vie monotone du Para, il était avide d'émotions et de spectacle. Paul et Montfort, l'esprit encore empreint des émotions de Marajo, eussent préféré peut-être rester près de leurs fiancées ; mais M. Merry et les Anglais insistèrent ; la course nocturne fut décidée.

Le commandant envoya le midshipman qui l'accompagnait faire armer la baleinière et prévenir le lieutenant du brick.

En sa qualité de célibataire, M. Merry se chargea du mensonge, et, entrant dans le salon des dames :

— Vous savez senhoras, dit-il, que les vieux garçons ont de tout temps été des trouble-ménages ;—j'emmène ces messieurs à la chasse à la passée. C'est le moment des bécasses. La nuit est superbe, le commandant nous prête sa baleinière, et demain matin nous vous rapporterons autant de gibier qu'il y en a dans toute la Province.

— C'est-à-dire rien ! dit Montfort en riant. On n'est pas plus Marseillais que vous, mon cher Merry.

Le fleuve coulait à quelques pas de la maison du consul. Les Européens trouvèrent dans l'embarcation les armes nécessaires. Ils partirent. La marée les portait ; les

hommes courbés sur les avirons faisaient marcher comme une flèche le léger canot. Au bout de dit minutes, ils entrèrent dans le Guama, et une heure à peine après avoir quitté la demeure consulaire, le matelot qui tenait la barre signala par l'avant six embarcations qui, comme eux, remontaient le fleuve à la rame.

C'étaient les Brésiliens. La baleinière anglaise passa rapidement contre les premiers canots, qui étaient remplis de soldats : un ou deux voix les hélèrent en passant ; mais le commandant ne daigna pas répondre et rejoignit la montarie de tête, où devait se trouver le chef de l'expédition. Il y était en effet, et le consul, reconnaissant son emprunteur, l'interpella d'un nom de baptême.

— Mais c'est le major Algoz, dit M. Merry en regardant avec attention le Brésilien, qui, à la voix du consul, faisait ralentir les pagaias de ses hommes.

— Lui-même, reprit une voix enrouée, mais forte. Et par quel hasard M. Merry vient-il à la chasse aux nègres ? car je présume que le senhor consul vous a prévenus de ce que nous allons faire.

— Par curiosité, comme moi, major, répondit l'Anglais ; et j'ai pris la liberté de vous amener quelques amis.

— Tant mieux ! d'après votre refus, je ne vous espérais pas, mais vous êtes les bienvenus. J'ai de bons renseignements. Le mucambo est au complet. Quelques-uns des fugitifs sont venus avant-hier en ville ; comme ils ont emporté beaucoup de tafia, nous les trouverons tous. En attendant, messieurs leurs canots peuvent rôder dans le fleuve. La nuit, et sur l'eau, les voix s'entendent de loin. Suivez ma montarie, et parlez le moins possible. Pour ma part d'éternité, je ne voudrais pas manquer les nègres.

Le silence recommença. On entra enfin dans la rivière sur les bords de laquelle était situé le mucambo. Les Indiens, épars sur les canots, descendirent à terre pour tourner à pied, par le bois, le repaire des fugitifs. Paul et Montfort distinguèrent les tatouages des Mundurucus, et crurent même reconnaître le vieil Antonio. Mais l'ombre des arbres couvrait le fleuve, et à peine débarqués, les Indiens disparurent dans la forêt.

Les barques poursuivirent leur course. Seulement le major donna l'ordre à ses hommes d'observer un silence profond et de pagayer lentement pour troubler le moins possible le silence des flots. Le commandant anglais fit les mêmes recommandations à ses hommes, et les sept canots, se suivant à se toucher et rasant la rive pour ne pas être en vue sous les rayons de la lune, continuèrent à remonter la rivière.

Après deux ou trois heures d'une marche assez lente, on entendit au lointain un cri ressemblant, à s'y méprendre, à celui d'une aigrette qui s'envole. Le Brésilien monta sur le toit de son canot, et se penchant vers la baleinière anglaise qui le suivait presque bord à bord, il dit à voix basse :

— Les Indiens sont postés. C'est le cri de leur chef. Le mucambo est à cinq minutes à peine. Les nègres ne se défendront probablement pas ; cependant préparez vos armes. Vous savez qu'on les tue le moins possible. Un esclave vaut un conto.

Bientôt la barque du major heurta la rive. Il sauta à terre ainsi que ses hommes.

— C'est là, dit-il à voix basse.

Mais à ce moment, hasard ou connivence, un coup de feu retentit sur l'un des bateaux où se trouvaient les soldats.

— Canalha ! s'écria le Brésilien, et se tournant vers la suite :

— A terre, à terre, messieurs, tout le mucambo est debout maintenant.

La plage cependant semblait dormir. On n'entendait que le bruit des soldats qui débarquaient à travers de hautes herbes, sur

un sol boueux et détrempé. Les Européens les imitèrent.

Le commandant donna l'ordre à deux matelots de rester sur la baleinière, et faisant signe aux autres de le suivre, il rejoignit le major avec eux et les Français.

Trois des canots de suite continuèrent à remonter le fleuve pour débarquer plus haut les soldats qui les montaient.

Une partie des Brésiliens s'échelonna en silence sur la rive, tandis que l'autre se groupait derrière le major. Mais, à ce moment, on entendit une clameur d'effroi qui partait des profondeurs de la forêt, puis des cris de toute nature, et deux ou trois coups de feu.

— Ils se sauvent et ont trouvé les Indiens, cria le major. Sus ! sus !

Se tournant vers les Anglais :

— Suivez-moi, leur dit-il rapidement, et surtout ne tirez pas.

— En avez-vous envie ? dit le commandant à Montfort.

— Certes, non, reprit le jeune homme. J'aime trop ma liberté pour troubler celle d'autrui. Je n'ai que de la pitié pour les malheureux que nous chassons.

Ils firent ainsi une centaine de pas sous bois, à travers un sol détrempé, couvert de branches et de troncs d'arbres pourris. Montfort, encore faible de ses blessures, suivait difficilement à l'aide d'une canne que le consul lui avait prêtée. Il allait cependant. Tout à coup un large espace de terre sans forêt se découvrit aux regards. A la clarté de la lune, on distinguait des troncs d'arbres encore debout, brûlés à trois pieds de terre environ, puis des maïs, des ananas, des maniocs, et dans le milieu, sur une sorte de monticule, dix ou douze toits de feuilles : les restes d'un feu mal éteint jetaient dans le champ une lueur rougeâtre et indécise.

Les cris s'étaient rapprochés, et bientôt on vit déboucher sur la clairière quatre formes noires qui hurlaient en courant. Elles parurent hésiter un instant dans leur fuite ; mais presque aussitôt, reprenant leur course précipitée, elles s'enfoncèrent dans la forêt, du côté où se trouvaient les Européens, mais à l'autre extrémité du champ découvert. Les cris augmentaient, et de nouveaux nègres, parmi lesquels on distinguait des enfants et des femmes, arrivaient, suivant les premiers, à pas inégaux.

Les Européens restaient à leur poste, ensevelis dans l'ombre de la forêt, sur le bord de la prairie. Le major, sur toutes choses, leur avait recommandé le silence et l'immobilité.

De nouveaux cris, plus violents encore que les premiers, retentirent du côté par lequel avaient disparu les fugitifs ; la clairière qui pendant un instant était restée déserte, se remplit de nouveau.

Les esclaves arrivaient en droite ligne aux Anglais et à Montfort. A dix pas d'eux environ, un grand nègre aux formes athlétiques, qui courait comme s'il avait eu des ailes, aperçut ces nouveaux ennemis. Il changea encore une fois de route, et repartit dans la direction des cabanes. Tous ceux qui le suivaient firent volte-face comme lui.

Mais alors du fond de la clairière partirent des cris sauvages et gutturaux qu'il était facile de reconnaître. C'étaient les Indiens qui avançaient. Aussitôt le major, donnant l'exemple à ses soldats, se précipita à la poursuite des fuyards, en criant aux Européens :

— En avant, en avant ! il y a cinquante mille reis à gagner par nègre pris.

— Que personne ne bouge ! dit le commandant anglais à ses hommes.

Et se tournant vers ses amis :

— Nous regardons, n'est-ce pas, messieurs ? Nous ne sommes pas des négriers.

— Pardieu ! dit Montfort, et au besoin, moi j'aide à fuir.

Cependant les soldats échelonnés le long

de la rivière, en entendant le cri de leur chef, avaient traversé la forêt et arrivaient de tous côtés sur la campine, resserrant le cercle fatal dans lequel les malheureux fugitifs étaient enveloppés.

Le silence alors se fit parmi les esclaves, et, hormis quelques cris d'enfants, on eût dit que tous ces pauvres effrayés avaient été subitement frappés de mutisme. Réunis en groupe au milieu du champ en avant de leurs cabanes, ils n'essayaient même plus de fuir. En une minute les Indiens et les soldats furent sur eux. On entendit alors des imprécations et des coups qui tombaient de tous côtés sur les nègres impassibles. Mais le silence se rétablit peu à peu ; les vainqueurs garottaient leurs prisonniers.

— Puisque nous sommes venus, dit le commandant, voulez-vous voir de plus près ? — Allons ! dit M. Merry.

Et les Européens arrivèrent près des nègres qu'on achevait de lier. Il y en avait trente environ, plus des femmes et trois ou quatre enfants. Chaque esclave avait autour de lui cinq ou six soldats qui lui attachaient les mains.

Le major, cependant, avait allumé une torche de résine au feu qui brûlait dans la clairière, et, prenant tour à tour chaque nègre par sa tête laineuse, il lui portait la torche au visage à lui brûler la face, et le regardait d'un œil attentif et scrutateur.

— Voilà le major qui fait son inspection, dit M. Merry. Mais silence ! c'est une horrible histoire qu'il n'est pas prudent de conter tout haut.

Tout à coup on vit le Brésilien promener vivement sa torche le long du corps de l'un des captifs, puis la ramener précipitamment à son visage, tout en regardant sa victime d'un œil inquisiteur, et qui, peu à peu, semblait se dilater de colère. Enfin, le blanc poussa comme un rugissement de bête fauve, et plaçant la torche sous le menton du nègre pour lui faire lever la tête :

— Tu es le frère de José, lui dit-il. Où est ton frère ?

L'esclave poussa un cri de douleur et fit deux pas en arrière ; mais d'une main le Brésilien saisit ses cheveux crépus et replaça de nouveau sa torche à toucher son visage. On voyait rougir et brûler la peau de la victime.

— O bourreau ! cria le commandant, qui était placé contre le Brésilien à le toucher, c'est trop fort !

Et saisissant la torche aux mains du major, il la jeta à dix pas de là.

— Qui touche à ma vengeance ? hurla le blanc en portugais.

— Parbleu ! je crois que vous me voyez bien ! dit l'Anglais en sa langue.

— Je n'entends pas ta langue damnée, sans quoi je te corrigerais comme tu le mérites.

Puis se tournant vers un de ses soldats :

— Tapuyo, lui dit-il, va chercher la torche.

Je vais recommencer ; et s'il recommence, malheur à eux !

— Que dit-il ? murmura l'Anglais.

— Il dit, reprit M. Merry, que si vous ne vous calmez pas, cela va se gâter. Laissons ces sauvages entre eux ; esclaves et maîtres, ils se valent ; et regagnons la baleinière. Nous sommes quinze, ils sont trois cents.

— Non, par Dieu ! jamais il ne sera dit qu'un homme en aura torturé un autre sous mes yeux sans que j'aie fait ce que je devais pour l'empêcher. N'est-ce pas votre avis, messieurs ? dit-il en se tournant vers les autres Européens.

— Certainement, reprit Paul et Montfort d'une seule voix.

— Laissez-moi lui parler alors, dit M. Merry, et il s'avança vers le Brésilien.

Mais, sans s'occuper de lui, ce dernier avait repris la torche des mains des soldats et l'approchait déjà du supplicé, lorsque Montfort, qui pendant ce colloque s'était

rapproché du nègre, donna un coup sur la torche, qui de nouveau tomba par terre.

“ Ah ! cette fois, tu payeras pour tous, toi, ” dit le major ; et, saisissant un poignard à longue lame aigue qui pendait à sa ceinture, il essaya de le lever ; mais il n'en eut pas le temps ; la canne du jeune homme tomba sur son poignet, comme une balle, et le poignard s'échappa de la main meurtrie.

Le blessé porta son corps en arrière pour se ruer sur son ennemi, mais aussitôt la canne rapide lui arriva en plein visage ; il rugit de douleur et porta sa main valide à sa figure.

Toute cette scène s'était passée si soudaine, que les autres Européens ni les officiers brésiliens sous les ordres du major, n'avaient eu le temps d'intervenir.

Une minute presque entière s'écoula ainsi silencieuse de part et d'autre. Le major tenant son visage qui saignait. Les soldats avançaient pas à pas, regardant tout d'un air indifférent ; les Indiens et les nègres étaient impassibles.

“ Le Français connaît la canne, murmura à demi-voix l'un des matelots anglais.

— Silence ! dit le commandant. Rangez-vous derrière moi et soyez parés. ”

Cependant le Brésilien, revenu de sa première douleur, roulait sur toute la clairière ses yeux égarés de fureur. Enfin il aperçut l'un de ses officiers qui le regardait en montrant les Européens.

“ Faites entourer les étrangers, cria-t-il : qu'on les attache comme les nègres. ”

Et il se prit à rire par saccades en disant à M. Merry :

“ Vous savez bien cependant que le major se venge.

— Que dit-il ? reprit le commandant.

— Il donne l'ordre de nous garrotter comme les nègres. ”

L'Anglais se tourna vers ses matelots :

“ Soyez prêts, dit-il. Le premier soldat qui vous touchera ou l'un de nous, jetez-le à terre. ”

Le major, cependant, répéta son ordre. Peu à peu, sur les instances des officiers, les soldats se formèrent en rangs.

Le commandant arma froidement un de ses pistolets : et le dirigeant sur le major :

“ Monsieur Merry, dites-lui que si les soldats touchent à l'un de nous, je le tue comme un chien. ”

M. Merry répéta les paroles.

“ C'est bon, c'est bon, dit le major, nous allons voir. ”

Mais, tout en parlant, il fut se ranger au milieu de ses hommes, hors de vue du pistolet. Les soldats avaient peu à peu formé leurs rangs, et leur officiers, prenant courage en leur nombre, les engageaient à entourer les Européens.

Une lutte semblait imminente, et comme les Brésiliens se sentaient trois cents contre quinze avec des fusils et surtout une forêt pour les protéger au besoin, leur audace croissait d'instant en instant, et on les entendait s'exciter l'un l'autre.

“ Il faut en finir, dit l'Anglais, le plus tôt sera le meilleur. Marchons au canot. ” Et se tournant vers ses hommes, il leur commanda d'ouvrir la route à travers les soldats.

Les matelots s'ébranlèrent, les piques en en avant, tandis que le commandant et les Européens suivaient, le pistolet au poing. Les rangs des soldats s'ouvrirent. Mais, par derrière, un coup de feu, parti des rangs brésiliens, atteignit l'un des matelots à l'épaule.

“ A la forêt, et vite ! ” cria le commandant.

En une minute les Européens eurent gagné le bord du bois. Là, ils s'arrêtèrent. Ce n'était point par cette partie du bois qu'ils avaient pénétré par la clairière, et ils ne se reconnaissaient plus.

Cependant le danger croissait d'instant en instant.

Les Brésiliens avaient déjà tiré quatre ou cinq coups de feu sans atteindre personne. Mais s'ils s'engageaient dans le bois à la poursuite des Européens, les ténèbres doubleraient leur audace.

Or le commandant, ne sachant quelle route prendre, hésitait à détacher un homme ou deux en éclaireurs. Quelques secondes se passèrent, silencieuses, menaçantes de part et d'autre ; l'aube d'une lutte sans merci.

Tout à coup un cri bien connu de Paul et de Montfort retentit au milieu de la campagne ; c'était celui du vieux chef, d'Antonio ; et en quelques bonds une cinquantaine d'Indiens arrivèrent près des Européens. Le commandant, croyant avoir affaire à de nouveaux ennemis, avait déjà donné l'ordre à ses hommes de serrer leurs rangs et de recevoir les agresseurs sur les piques. Mais Montfort lui cria :

“ Laissez, laissez, commandant ; ce sont des amis. J'en suis sûr. ”

Et, sortant de la clairière, il alla au-devant des Indiens.

“ Pourquoi le blanc défend-il cet Urubu ? Pourquoi n'a-t-il pas appelé Antonio ? Antonio est un chef ici comme sur la grande île.

— Je ne t'ai pas vu, mon vieil ami, dit Montfort.

— C'est bien, ta nation et toi vous êtes amis des Mundurucus. Antonio te donnera l'esclave. Attends, le chef parlera. ”

Il rentra sur la clairière afin d'être mieux entendu. Le mouvement des Indiens avait effrayé les soldats, qui, pour la plupart métis ou mulâtres, tremblaient devant leurs belliqueux alliés les Mundurucus. Ils étaient retournés autour des nègres, laissant faire les Indiens, ne sachant pas s'ils marchaient pour ou contre les Européens, et de toute manière, sentant qu'il n'y avait à gagner que des blessures au milieu de cette lutte. Mais leurs officiers avaient compris le mouvement des Mundurucus, sans en savoir la cause, et leur ardeur à poursuivre les blancs tombait peu à peu. Seul, le major avait gardé sa colère, et on l'entendait exciter vivement ses timides soldats.

La voix d'Antonio s'éleva, dominant le tumulte :

“ Les blancs sont amis des Mundurucus. Pour un blanc tué, Antonio tuera trois soldats. ”

Le major hurla un juron portugais, et se jeta à la rencontre du chef, qui, après avoir dit ces paroles, se dirigeait vers les nègres toujours prisonniers. Il accabla l'Indien de menaces et d'invectives. Antonio resta calme comme une statue ; sans répondre, il s'avança vers le nègre brûlé par le major, et, mettant un doigt sur l'épaule du captif :

“ Antonio et ses hommes ont pris cet esclave ; Antonio l'emmène. ” Et poussant le nègre par les épaules, il le fit marcher devant lui du côté des Européens.

Mais le major, ivre de colère, se rua sur l'esclave, et, le saisissant aux cheveux, le jeta à terre en disant :

“ Je suis chef ici. Je prends ce nègre ; et si tu désobéis encore, je te ferai esclave toi et les tiens.

— Antonio n'est pas noir—il rit de ta colère—il veut l'Urubu pour le donner aux blancs. Le nègre est à lui.

— Tu le veux. Eh bien, prends le ; ” et, se baissant sur l'esclave ; il lui déchargea son pistolet à bout portant. Le nègre se renversa. La balle lui avait traversé la poitrine. Aux convulsions perdues de son corps on pouvait juger la mort imminente.

L'Indien se baissa, le regarda une seconde, puis relevant la tête.

“ Le major est un voleur, dit-il froidement.

— Ah ! je suis un voleur, sauvage, chien

sans baptême. Oui, quand tous les Mundurucus seraient ici, toi aussi tu mourras. ”

Et se jetant sur le fusil de l'un des soldats qui l'entouraient, il se recula d'un pas afin d'ajuster le chef ; mais la hache d'Antonio vint tomber, par le dos, sur le canon du fusil qui s'inclina à ce point que la baïonnette toucha le sol. Puis, l'arme, sillonnant l'air, s'enfonça dans la tête du major, d'un coup de bûcheron.

Le Brésilien leva vers son front deux mains mortes déjà, puis sans un cri il s'affaissa sous lui, maintenu seulement par l'Indien qui n'avait pas lâché, sa hache. Antonio ne retira son arme que lorsque le corps de son ennemi fut tout à fait gisant sur le sol. Alors, sans s'occuper plus des nègres ni des soldats, il retourna vers les blancs qui l'attendaient toujours sur la lisière de la forêt

Les Indiens restèrent confondus avec les Brésiliens autour des prisonniers.

“ Antonio conduira les blancs au canot, dit le chef. L'esclave est mort. ”

Les Européens, cependant, n'avaient assisté qu'imparfaitement à cette scène. Ils avaient bien entendu la fureur du major, et à la clarté de la lune ils avaient démêlé vaguement sa lutte avec le Mundurucu. Mais il n'y avait pas temps pour des questions.

Montfort dit aux Anglais de suivre leur nouveau guide, et quelques minutes après tous arrivèrent sur les bords du fleuve, à quelques pas de l'endroit où se trouvait la baleinière.

“ Voilà un sauvage qui nous a tirés d'un borbier fatal. J'aimerais mieux être aux griffes d'un tigre qu'aux mains du major, ” dit Merry en montant dans le canot.

Au mot de major, le chef releva la tête avec orgueil en disant :

“ Il est mort ! La hache d'Antonio est forte. Avant la lune prochaine, bien des cadavres portugais dormiront sur la terre. Le major est le premier. Son sang a rajeuni le fer d'Antonio. ”

Et levant en l'air sa hache encore sanglante, il entra sous la forêt, sans écouter les remerciements de Montfort et des Européens.

“ Embarquons, embarquons, messieurs ! dit le commandant. Je crois que M. Merry a raison. Nous ne sommes pas ici à bord du *Law*, et, sans avoir peur, il est inutile de s'exposer aux balles de ces mécréants.

— Oh ! si le major est tué, il n'y a plus de danger, ” reprit le Marseillais,

Cependant, la baleinière fut mise à flot ; et tous les matelots, comprenant la nécessité d'un prompt départ, eurent bientôt gagné le large du fleuve et repris le chemin du Para.

Enfin, Bélem apparut. Les matelots avaient nagé comme des tigres. A quatre heures du matin, les voyageurs frappèrent à la maison consulaire, et trouvaient encore les dames qui se berçaient au hamac, à la brésilienne, en parlant de modes, de romans, d'amour, de tout et de rien.

XXVI

LE BAL BRÉSILIEN.

Le soir vint l'heure du bal promis à la senhora Alfandega. Rien n'est facile aux paresseux comme de promettre d'aller au bal ; quand le moment arrive, rien n'est plus dur pour eux.

Le soir venu, Montfort et Paul conjuraient donc les deux dames d'oublier le bal. Mais Clémence avait promis, Henriette avait à montrer ses parures françaises ! Il fallut partir. Certes, le bal fut de tout temps, pour quiconque ne l'aime pas, l'antipode du plaisir ; mais un bal là-haut ? Dieu vous en garde. Soyez juge.

Conduits par leur cicerone ordinaire, M. Merry, Anglais et Français arrivèrent devant le rez-de-chaussée d'une maison de belle apparence. Il était neuf heures. La casa lu-

mineuse résonnait à grande musique. A la porte et aux fenêtres ouvertes donnant sur la rue, deux cents tapuyas, nègres, mulâtres de tout sexe et de tout âge, plongeant leurs regards dans la salle.

Ils entrèrent. Trente esclaves de la maison obstruaient la porte de la salle. Le senteur était si forte, qu'en dépit de leurs intentions polies, les Européens étouffèrent un premier regret dans leurs mouchoirs. Un aveugle eût reconnu des nègres. Ardents à regarder et à entendre, les esclaves se dérangèrent à peine. Les officiers anglais passèrent les premiers pour faire une trouée comme des municipaux dans une foule, un soir de feu d'artifice.

Ils pénétrèrent. La contredanse était dans toute sa splendeur. Les musiciens façonnaient des bruits à rendre jaloux l'orchestre d'un cirque. Flûte, violon, hautbois, cors sans harmonie, etc., rien ne manquait.

Deux quidams, vêtus à la dernière mode de France, criaient les figures avec des éclats de voix et des battements de mains qui dominaient le bruit des orchestres. C'étaient les deux lions de la salle; deux juifs portugais, récemment débarqués de Lisbonne, imposant la danse à leur façon, réglant l'ordre et la marche du plaisir général: comme dans un cotillon d'Europe, l'élégant de l'année, le jeune homme ciré, verni et lionceau, guide les ignorants du haut de ses prétentions dansantes.

Personne ne se parlait: hommes et femmes, tous avaient cet air gêné d'un récent collégien qui craint de fatiguer ses premiers vêtements bourgeois. Aux portes, dans les embrasures, les maris jetaient sur leurs moitiés dansantes des regards fixes et jaloux; les danseuses regardaient les pointes de leurs pieds; les danseurs regardaient leurs bottes ou le plafond.

Ces messieurs étaient vêtus mieux qu'à Paris; faux-cols en carreau, cravates cartonnantes, gilets à transparents rouges, chemises brodées et surbrodées, diamants, chaînes, breloques, bottes vernies à tiges rouges, habits et pantalons noirs, mais peu de gants; les dames, en robes de velours ou de soie, dentelles, volants et toujours diamants, chaînes, bracelets, bagues, à ne voir que de l'or.

En général, les femmes étaient jolies. La chaleur variait entre trente-cinq et quarante degrés; comme rafraichissements, de la bière, du porto et de l'acachas, c'est-à-dire du mauvais rhum, circulaient, portés par des messieurs complaisants.

Cependant le maître de la maison, le seigneur Alfandega, vint au devant de ses conviés, et les promena dans la salle comme un entrepreneur de baraques de fêtes promènes sous ses toiles le phénomène vivant qu'il va montrer en exercice.

Bon gré, mal gré, les étrangers furent contraints de prendre des billets de danse; c'est une invention particulière de la province, espèce de boucier du hasard à l'usage des jaloux contre les galants.

Sur de petits papiers pliés en billets doux sont inscrits les noms des danseuses: un monsieur quelconque promène les dits billets au fond d'un chapeau, et en fait prendre à chaque danseur; aussitôt il faut, de par le nom, trouver sa danseuse dans le bal, jusqu'à ce que contredanse s'ensuive.

Cependant le commandant et Montfort réussirent à s'excuser et restèrent auprès de Mme Cerny, qui s'obstina à ne pas danser. Les officiers anglais ne manquaient ni une contredanse ni une figure. Déjà ils avaient épuisé trois contredanses entières, lorsque, contre toute règle, un esclave annonça d'une voix vibrante:

Leurs seigneuries la baronne de Phryné-Milliner et le major Abutre.

La marchande avait une toilette à faire ressusciter de dépit les incroyables de tous les temps. Elle portait cheveux sur cheveux

avec un océan de perles très-fausses, une chaîne sans fin, des bagues par-dessus les gants à tous les doigts; un faux crêpe de Chine jaune sur une robe ponceau plus éclatante qu'un coucher de soleil. Sa figure était ornée comme pour la rampe d'un théâtre.

Le major la suivait, ainsi que suivent ces maris aides de camp de leurs femmes: radieux, souriant à tout venant: érigé en point perpétuel d'admiration matrimoniale.

L'entrée fut triomphale. L'orchestre fit silence. Le bal fut interrompu, et la foule se précipita vers l'astre du jour, la belle Parisienne.

La dame accueillit tous ces hommages comme une reine ceux de son peuple, daigna venir s'asseoir près de Clémence et même causer quelques instants avec elle:

"Vous ne m'avez pas reconnue, chère dame, dit-elle en grasseyant. C'est que j'ai repris le titre d'une de mes aïeules; je ne portait à bord que le nom de mon dernier mari."

Prenant le bras de M. Merry, qui était à côté d'elle, Clémence le pria de lui faire voir le bal tout entier, tandis que sa fille dansait avec Paul, qui avait fini par se passer de billet. Montfort et le commandant anglais suivirent Clémence.

En revenant dans la salle, ils aperçurent le chef de police qui avait quitté le jeu et se promenait, allant et venant avec affection devant Mme Cerny et sa fille. Il donnait le bras à un demi-mulâtre. Tous deux regardaient les deux Françaises avec une telle fixité, que Montfort et le commandant s'en aperçurent.

"Ce drôle est par trop insolent! dit Montfort, qui était assis sur un fauteuil en canne, à quelques pas des dames.

—Oui, reprit l'Anglais; mais que voulez-vous? Ils sont chez eux. Et puis, laissez donc cet homme, il est venimeux. On s'empoisonne à toucher certains reptiles.

—C'est vrai. Cependant s'il repasse et regarde encore Mme Cerny avec ses airs insolents, je le corrige.

—Que ferez-vous? Voulez-vous le frapper? Une scène ne mènerait à rien; et si des coups de poing sont dans nos mœurs de Londres, ils ne sont pas dans les vôtres.

—Non! Mais avez-vous quelques fois vu des enfants pendre un chat par la peau du dos et le jeter en l'air pour voir s'il retombera sur les pattes? Eh bien! vrai Dieu! la fenêtre est proche; il ne pèse pas cent livres; je verrai si ce docteur est un chat."

Et les yeux brillants du jeune homme, sa bouche contractée, sa figure pâlisante annonçaient sa colère contenue.

L'Anglais dit flegmatiquement: "Comme cela, c'est autre chose: et puis, si vous le voulez, mon ami, faites. Je vous aiderai au besoin; mais prévenez-le d'abord."

Le docteur repassa encore, et cette fois il s'arrêta devant les deux femmes et jeta sur elles des regards plus insolents que jamais. Il semblait désigner Clémence à son interlocuteur, qui riait en l'examinant.

Montfort se leva et lentement s'approcha du chef de police. Le commandant le suivit. Sans saluer, le jeune homme appuya sa main gantée sur le bras du docteur.

"Senhor, lui dit-il à voix basse, dans mon pays, je vous aurais déjà mis mon gant à la figure pour la façon dont vous regardez ces dames; ici, je vous préviens que si vous continuez je vous jetterai par la fenêtre.

—Senhor... reprit le docteur en cherchant une réponse qu'il ne trouvait pas... je..."

Mais, au même moment, Clémence arriva. Elle avait deviné, et, prenant le bras de Montfort:

"Je suis fatiguée d'être assise, Henri, lui dit-elle, promenez-moi.

—Permettez, madame, je suis à vous; j'attends une réponse de monsieur.

—Et moi j'ai besoin de votre bras tout de suite; je vous emmène."

Elle saisit le bras de Montfort et se plaça entre lui et le docteur en disant:

"Est-ce vous, commandant, qui me le faites si peu gracieux? On nous croirait mariés depuis des années."

Le commandant s'excusa. Montfort ne répondit pas. Le docteur profita de ce colloque pour se perdre au milieu des danseurs.

—Vous ne vous corrigerez donc jamais, Henri? dit Mme Cerny.

—Non, reprit le jeune homme. Jamais. Quand un homme, quel qu'il soit regarde insolemment une femme que j'aime, je corrige cet homme

—Alors, je vous emmène, dit-elle; et, appelant sa fille qui se reposait assise auprès de Paul, elle quitta le bal.

Quant au docteur, il rentra dans la salle de jeu, toujours suivi du chasseur d'esclaves. En se remettant à jouer, il se pencha à l'oreille de son acolyte en disant:

"Je compte sur vous. Cette dernière insolence me décide. Deux contos de reis pour les deux blanches.

—C'est entendu, reprit le négrier. Je commence dès demain. Le brick anglais sera parti."

Le surlendemain, en effet, à la quatrième page du journal *O Diario do gram Para*, parmi les annonces et sous la rubrique: *Esclaves fugitifs*: on lisait:

Deux esclaves blanches, filles d'un maître blanc, Domingo, et d'une mulâtresse également blanche, Maximiana, esclaves du couvent de San-Antonio, ont disparu de la fazenda de Capim.—*Désignation*: l'une est blanche, avec des cheveux noirs; l'autre, blanche aussi, mais les cheveux blonds; mère et fille: se disant Européennes. Cent mille reis de récompense à qui les ramènera aux moines de San-Antonio, leurs légitimes propriétaires.

(A Continuer.)

COMMERCE.

MARCHÉS MONÉTAIRES.

Greenbacks achetés 74½ à 74½
Vendus à 74½
Pour argent achetés 78 à 78½
Change sur New-York, vendu à 75½
Traites d'or, ½ à ½ d'escepte
Billets de la Banque du Haut Canada acheté à 50
Argent acheté à 4½ vendu 4 à 4½
Change sterling, à 8
Or ouvert à 132½, fermé à 132½

L. MARCHAND & FILS,
Courtiers, coin des rues St. Jacques
et St. François-Xavier.

MARCHE BONSECOURS.

Corrigé expressément pour la "Minerve" par le
Clerc du Marché.

Montréal, 15 Avril.

| | S | D | S | D |
|---------------------------------|----|------|----|----|
| FARINE—De Blé # quin..... | 12 | 6 @ | 13 | 0 |
| d'Avoine mts..... | 14 | 0 @ | 15 | 0 |
| Blé-d'Inde..... | 9 | 0 @ | 9 | 6 |
| Sarrasin..... | 11 | 0 @ | 12 | 0 |
| GRAINS—Blé # minot..... | 0 | 0 @ | 0 | 0 |
| Pois..... | 6 | 0 @ | 6 | 3 |
| Orge..... | 5 | 6 @ | 6 | 0 |
| Avoine 40 lb..... | 3 | 0 @ | 3 | 4 |
| Sarrasin # minot..... | 3 | 6 @ | 3 | 9 |
| Lin..... | 8 | 0 @ | 8 | 6 |
| Mil..... | 9 | 6 @ | 9 | 9 |
| Blé-d'Inde..... | 5 | 0 @ | 5 | 3 |
| LÉGUMES—Patates, poche..... | 2 | 3 @ | 2 | 9 |
| Fèves minot..... | 0 | 0 @ | 0 | 0 |
| Oignons # tresse..... | 0 | 0 @ | 0 | 5 |
| LAITERIE—Œufs frais # doz..... | 0 | 9 @ | 0 | 11 |
| Beurre frais # lb..... | 1 | 3 @ | 1 | 6 |
| Beurre salé..... | 1 | 1 @ | 1 | 3 |
| DIVERS—Sucre d'érable # lb..... | 0 | 6 @ | 0 | 7 |
| Miel..... | 0 | 6½ @ | 0 | 7 |
| Saindoux..... | 10 | 0 @ | 10 | 0 |
| Lard frais # 100 lb..... | 52 | 6 @ | 55 | 0 |
| Bœuf..... | 20 | 0 @ | 25 | 0 |
| Lièvres # couple..... | 1 | 6 @ | 1 | 8 |
| VOLAILLES—Dindes # couple..... | 10 | 0 @ | 12 | 0 |
| Dindes jeunes..... | 3 | 0 @ | 10 | 0 |
| Oies..... | 6 | 0 @ | 8 | 0 |
| Canards..... | 3 | 6 @ | 5 | 0 |
| Poules..... | 3 | 0 @ | 4 | 0 |
| Poulets..... | 3 | 0 @ | 4 | 0 |
| GIBIERS—Canards sauvages..... | 2 | 6 @ | 3 | 6 |
| Pleviers # couple..... | 0 | 0 @ | 0 | 6 |
| Bécassines..... | 0 | 0 @ | 0 | 0 |
| Cochons de bruyères..... | 0 | 0 @ | 0 | 0 |
| Pigeons..... | 1 | 8 @ | 2 | 0 |
| Perdrix..... | 5 | 0 @ | 5 | 6 |
| Tourtes # doz..... | 0 | 0 @ | 0 | 0 |

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Montréal, 15 Avril.

| | |
|----------------------------|-------------------|
| Bœuf, 1ère qualité..... | \$2.00 à 10.00 |
| " 2e et 3e qualité..... | 7.00 à 9.00 |
| Vaches à lait..... | 20.00 à 30.00 |
| " extra..... | 30.00 à 50.00 |
| Veaux, 1ère qualité..... | 12.00 à 14.00 |
| " 2e qualité..... | 9.00 à 12.00 |
| " 3e qualité..... | 3.00 à 7.00 |
| Moutons, 1ère qualité..... | 8.00 à 10.00 |
| " 2e qualité..... | 5.00 à 8.00 |
| Agneaux, 1ère qualité..... | 4.00 à 5.00 |
| " 2e qualité..... | 3.00 à 4.00 |
| Cochons, 1ère qualité..... | 9.00 à 12.00 |
| " 2e qualité..... | 7.00 à 9.00 |
| Foin, 1ère qualité..... | \$15.00 à \$16.00 |
| " 2ème "..... | \$13.00 à \$15.00 |
| Paille, 1ère qualité..... | \$9.00 à \$11.00 |
| " 2ème "..... | \$7.00 à \$9.00 |

NAISSANCE.

A Montréal, vendredi, le 3 avril, Madame A. J. Boucher, un fils.

En cette ville, le 8 du courant, la Dame de M. Césaire Morache, Carossier, une fille.

MARIAGE.

—A Ottawa, le 6 du courant, par le Révd. Père Pallier, O. M. I., P. J. U. Beaudry, Ecr., Protonotaire de Beauharnois, à Madame Veuve Félixine Casgrain.

DECES.

En cette ville, le 5 du courant, à l'âge de 4 ans et 6 mois, Marie-Anne-Alexandrine, enfant de Mr. U. E. Archambault, Principal de l'Académie Commerciale Catholique de Montréal.

En cette ville, le 5 du courant, Dame Jane Amélie Perry, épouse de P. S. Murphy, Ecr.

—Aux Trois-Rivières, le 30 mars dernier, Mary Woolrych, épouse de feu l'Hon. Juge Mondelet, âgée de 69 ans.

—A Rigaud, le 2 avril courant, à l'âge de 72 ans, Amable Leduc, Ecr., ancien Capitaine de Milice, après une longue et douloureuse maladie soufferte avec la résignation du parfait chrétien.

NOUVELLE MAISON

DE

MARCHANDISES SÈCHES.

M. BERTRAND & Cie,

129 --- Rue Notre - Dame --- 129

VIS-A-VIS LA RUE CLAUDE,

EN FACE DU MARCHÉ BONSECOURS.

Mr. E. M. DUPUIS, de la maison DUPUIS & LABELLE, a l'honneur d'informer ses amis, ses connaissances et le public en général qu'il a dissous sa société avec M. Labelle et en a contracté une nouvelle avec M. BERTRAND, sous la raison sociale de BERTRAND & CIE, Rue Notre-Dame, No. 129, en face de la Rue Claude, vis-à-vis le Marché Bonsecours, où ils tiendront un assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES ET DES MIEUX CHOISIES, qu'ils vendront à des prix très modérés.

Il espère que l'encouragement dont il a toujours été honoré jusqu'à présent ne lui fera pas défaut pour l'avenir, et il sollicite dans sa nouvelle position le patronage de ses amis et connaissances ainsi que du public en général pour la nouvelle maison dont il fait partie.

5 avril.

174—dm A C k

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

EUSÈBE PROULX de Ste. Geneviève, District de Montréal, FAILLI.

Avis est par le présent donné que le failli susdit a déposé à mon Bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et de décharge, dans les six jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les six jours expirant Mardi, le onzième jour de Mai prochain, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

T. SAUVAGEAU,

Syndic Officiel.

No. 18 Rue St. Sacrement

Montréal, 14 avril 1869—ds C

AVIS SPECIAL.

**SIROP COMPOSE DE JAMES I. FELLOWS
ST. JEAN, N.-B.**

Pour la débilité nerveuse et générale, provenant d'une vie sédentaire, d'une occupation contraire à la santé ou d'un climat tropical ou autre cause.

Pour la consommation pulmonaire, les bronchites, l'épuisement d'intestins.

Pour la dyspeisie ou l'indigestion.

Pour le rachitisme, la faiblesse des articulations et des muscles, la perte d'appétit, la faiblesse de l'esprit, l'impureté du sang.

Le magnifique sirop composé de Fellows est mis en bouteilles d'une peinte avec son nom dessus placé et vendu à \$1.50 par bouteille ou 6 bouteilles pour \$7.50.

Préparé seulement par Fellows, Chimiste de St. Jean, N.-B., qui est le seul propriétaire et manufacturier.

M. FELLOWS:

MONSIEUR, — Je désire vous faire part du bien que m'a causé l'usage d'une bouteille de votre Sirop Composé. J'ai souffert depuis plusieurs années des Bronchites Chroniques et me suis servi de tous les remèdes dont j'ai entendu parler et obtenu les meilleurs conseils médicaux, et je n'ai pu en avoir qu'un soulagement temporaire. Une bouteille de votre Sirop m'a reconforté beaucoup et je suis heureux de dire que je n'ai pas eu un seul symptôme de maladie depuis que je m'en suis servi.

Bien respectueusement,

Votre tout dévoué,

ELIZA DEAN.

St. Jean, N. B., 2 Novembre 1867.

Vendu par tous les Apothicaires. Prix, \$1.50 la bouteille ou 6 pour \$7.00.

JAMES I. FELLOWS, Chimiste,
St. Jean, N.-B.

FRANCIS CUNDILL & Cie,

Agents en Gros,

280—a kc E ds 31, Rue Lemoine, Montreal



AVIS DU GOUVERNEMENT.

Des SOUMISSIONS en duplicata, (marquées sur l'enveloppe "Tenders for the Purchase of Accoutrements") Soumissions pour l'Achat d'Accoutrements seront reçues par l'Officier Senior du Commissariat à Montréal jusqu'à Midi, VENDREDI, le 23 courant, pour l'achat des accoutrements sous-mentionnés, savoir :

| CUIR NOIR. | | CUIR JAUNE. | |
|-----------------|-------------|------------------------|---------------|
| CEINTURONS. | | VIEUX PATRON. | |
| Cartouchières. | Ceinturons. | Cartouchières. | Bandoulières. |
| Porte Fourreaux | Glands | Setts. | S. |
| Sergents. | Soldats. | Sergents d'Etat Major. | Soldats. |
| Sergents. | Soldats. | Hommes dans les rangs. | Sabres. |
| Sergents. | Soldats. | Sergents. | Soldats. |
| 49 | 812 | 15 | 50 |
| 802 | 16 | 53 | 844 |
| 77 | 53 | 805 | 848 |
| 10 | 55 | 20 | 55 |
| 20 | 55 | 20 | 55 |
| 78 | 860 | | |

Ces accoutrements sont vendus parcequ'ils sont d'un ancien patron. On n'en a jamais fait usage et on peut les voir dans les Magasins Militaires, Kingston

On peut obtenir d'autres informations aux Bureaux des Magasins Militaires à Kingston ou à Montréal.

COMMISSARIAT, CANADA. }
Montréal 12 Avril 1869. } di—C 16

DOCTEUR H. A. LABADIE

No. 6, PETITE RUE ST. JACQUES,

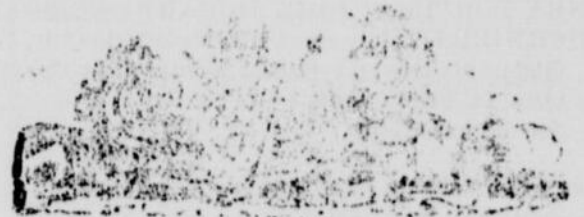
Au second étage, 28 porte de la Rue St. Gabriel
Montréal.

2 juil

285—k

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.



VENTE IMPORTANTE

DE

594 CHEVAUX

Par Ordre du Gouvernement Anglais.

POUR ETRE VENDUS EN CANADA.

Le DÉPARTEMENT du COMMISSARIAT vendra par encan public aux Stations Militaires suivantes, durant les jours ci-après annoncés, savoir :

A la CASERNE de l'ARTILLERIE, LONDON, VENDREDI, le 7 Mai prochain.

A la CASERNE de la CAVALERIE, TORONTO, MARDI, le 11 Mai prochain.

A la CASERNE de la PORTE QUÉBEC, MONTRÉAL, MARDI, le 18 Mai prochain.

En tout 594 Chevaux de Cavalerie et d'Artillerie

Appartenant aux Troupes qui partent pour l'Angleterre.

A London, 70 CHEVAUX D'ARTILLERIE.

A Toronto, 228 CHEVAUX de CAVALERIE et 85 D'ARTILLERIE.

A Montréal, 80 CHEVAUX de CAVALERIE et 130 D'ARTILLERIE.

Tous ces chevaux sont bien dressés et très propres au travail; il y a parmi eux plusieurs JUMENTS IMPORTÉES D'ANGLETERRE et d'une grande valeur pour le haras.

Les acheteurs ne devront pas perdre de vue qu'on vendra aussi POSITIVEMENT un nombre considérable de BONS CHEVAUX pour les propriétaires de haras et autres.

On exigera absolument un dépôt sur chaque cheval de chaque acheteur.

On pourra examiner les chevaux deux jours avant la vente aux casernes ci-haut mentionnées.

Conditions: Argent comptant, payable en or ou en papier—monnaie banquable—avant la livraison des chevaux.

Pour les autres détails, adressez-vous aux Bureaux du Commissariat, à Montréal, Toronto et London.

La vente commencera chaque jour à DIX heures.

COMMISSARIAT,
31, Rue Notre-Dame,
Montréal, 20 mars 1869.

13—C

Par ordre du plus ancien Officier du Commissariat.

JOHN J. ARNTON, Encanteur pour la vente à Montréal.

GRAND ASSORTIMENT

DE

TAPISSERIE

A

BON MARCHÉ

CHEZ

E. A. MARTINEAU

296, Rue St. Joseph.

Montréal, 1er avril 1869.

171—m c E k

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

HENRY PORTER et JOHN HOBART DELESDERNIERS, Tanneurs et Marchands de Cuir, faisant affaires en la cité de Montréal sous les nom et raison sociale de Porter et Delesderniers, FAILLIS.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 7 avril 1869.—16 ds C

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Acte concernant la Faillite 1864**DANS LA COUR SUPERIEURE.**

Dans l'affaire de

GEORGE STANWAY, FAILLI

Avis est par le présent donné que JEUDI, le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, le soussigné demandera à la Cour sa décharge en vertu du dit acte.

GEORGE STANWAY,
par CARTER & HATTON,
son procureur "ad litem."

Montréal, 10 avril 1869.—16 dm C

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

AUGUSTE AMOS, de la cité de Montréal, marchand et EUGENE AMOS de Strasbourg, en France, aussi marchand, et faisant affaires ensemble comme marchand de cuir en la dite cité de Montréal, sous les noms et raisons sociales de A & E Amos.

FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, s'il n'en ont pas, mentionnant le fait le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.
No. 18, rue St. Sacrement.

Montréal, 7 Avril 1869.—16 C

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Acte concernant la Faillite 1864**COUR SUPERIEURE.**

Dans l'affaire de

GLOBENSKY FILS & CIE, FAILLIS.

Le dix-septième jour de juin prochain, les soussignés demanderont à la dite Cour leur décharge en vertu du dit Acte, tant individuellement que comme membres de la société "Globensky, fils & Cie."

BENJAMIN GLOBENSKY,
BENJANIN J. A. GLOBENSKY,
PRIME LEMOYNE de MARTIGNY.

Par N. H. BOURGOIN,
Procureur "ad litem."

16—C

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

THÉODORE SAUCIER, ci-devant de la cité de Montréal, et actuellement résidant à Ogdensburg, dans l'Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société à Montréal avec Léon Larue et François-Xavier Saucier, sous les nom et raison de Saucier, Larue & Cie, comme marchands de provisions et produits, FAILLI.

Les créanciers du failli, sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'il en ont, et leur valeur, s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

No. 18, Rue St. Sacrement.

Montréal, 7 avril 1869.—16 C

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

AUGUSTE AMOS, de la cité de Montréal, marchand et négociant, aussi bien individuellement que comme faisant partie de la société commerciale de A. & E. Amos, composée de lui-même et d'Eugène Amos, aussi marchand de Strasbourg en France, faisant affaires à Montréal susdit, sous les dits nom et raison comme marchands de cuir en gros, FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné et ils sont requis de me fournir, d'ici à deux mois de cette date, des états de leurs réclamations spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 14 avril 1869.—16 ds C

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Acte concernant la Faillite 1864**COUR SUPERIEURE.**

Dans l'affaire de

LOUIS TESSIER, FAILLI.

Avis est par le présent donné que MERCREDI, le DIX-NEUVIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné fera application à la dite Cour, afin d'obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

LOUIS TESSIER.

Par DOUTRE, DOUTRE & DOUTRE.

Procureurs ad litem.

Montréal, 9 Mars 1869.—11 dm C

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Acte concernant la Faillite 1864**Cour Supérieure.**

Dans l'affaire de

J. C. DAGENAI, FAILLI.

Samedi, le vingt-deuxième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

J. C. DAGENAI,

Par NAPOLEON BEAUDRY,

Son procureur ad litem.

Montréal, 15 mars 1869.—12 dm C

Province du Canada, }
District de Montréal. }

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

WILLIAM HILTON & CIE., (composée de William Hilton, David Brown et Thomas Watson, tous de la Cité de Montréal) BROWN & WATSON (composée des dits David Brown & Thomas Watson,) et les dits William Hilton, David Brown et Thomas Watson, individuellement, FAILLIS.

Avis est par les présentes donné que le soussigné a filé au Bureau de cette Cour une Acte de composition et de décharge exécuté par les créanciers des dits William Hilton & Compagnie, avec le soussigné, et que JEUDI, le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, il s'adressera à la dite Cour pour une confirmation de la décharge qui sera par là effectuée en sa faveur d'après le dit acte.

WILLIAM HILTON,

Par son procureur ad litem,

J. J. C. ABBOTT.

Montréal, 1er Avril 1869.—15 C dm

Province de Québec, }
District de Montreal. }

Acte concernant la Faillite 1864**COUR SUPERIEURE.**

Dans l'affaire de

PIERRE BLONDIN, FAILLI.

Avis est par le présent donné que JEUDI, le VINGTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, le soussigné fera application à la dite Cour, afin d'obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

PIERRE BLONDIN.

Par DUHAMEL & DROLET,

Procureurs ad litem.

Montréal, 9 Mars 1869.—11 dm C

Province de Québec, }
District de Terrebonne. }

Acte concernant la Faillite 1864**COUR SUPERIEURE.**

Dans l'affaire de

LOUIS L. J. LORANGER, FAILLI.

JEUDI, le TREIZIEME jour de MAI prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

LOUIS L. J. LORANGER

ar ses procureurs ad litem,

LORANGER & LORANGER.

Montréal, 23 février 1869.—9 dm C

LA MINERVE

JOURNAL

POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE

PUBLIÉ ET IMPRIMÉ PAR

DUVERNAY, FRERES,

MONTRÉAL,

NUMERO 16, RUE ST. VINCENT,

TROIS ÉDITIONS :

Quotidienne, Semi-Quot. & Hebdomadaire

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

ÉDITION QUOTIDIENNE..... \$6.00

" SEMI " 4.00

" HEBDOMADAIRE..... 1.00

Payable d'avance